

Le Canada manque d'informations sur les impacts d'un déversement de pétrole lourd

Page A 5



Sexiste, la modulation des tarifs de garde? Une enquête est demandée. Page A 3



John Baird quitte ses fonctions Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CVI N° 21

LE DEVOIR, LE MARDI 3 FÉVRIER 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les trois consortiums retenus doivent remettre leurs propositions techniques pour le nouveau pont Champlain au plus tard le 11 février et leurs propositions financières au plus tard le 1^{er} avril. Ottawa annoncera son choix à la fin du mois d'avril.

CONSTRUCTION DU FUTUR PONT CHAMPLAIN

Harper a écarté la Caisse de dépôt

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) souhaitait ardemment devenir partenaire d'un consortium québécois appelé à présenter une offre pour la construction du nouveau pont Champlain, mais le premier ministre Stephen Harper s'y est fermement opposé.

Au cours d'une rencontre avec Stephen Harper le 3 décembre 2013, la première ministre Pauline Marois a évoqué la possibilité que la Caisse, qui jouit d'une solide expertise en matière de financement d'infrastructures, puisse faire partie, à titre d'actionnaire, d'un des consortiums choisis pour présenter une proposition en vue de la construction du nouveau pont. Selon diverses sources, le premier ministre canadien a répondu par une fin de

VOIR PAGE A 10 : CAISSE

LE MAIRE DE MONTRÉAL À PARIS Coderre propose un sommet sur le « vivre ensemble »

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

Alors qu'il a été reçu lundi par le président François Hollande comme un véritable chef d'Etat, le maire de Montréal, Denis Coderre, a annoncé qu'il organiserait, en juin dans la métropole, un sommet des grandes villes sur le « vivre ensemble ». A la suite des attentats de *Charlie Hebdo*, Denis Coderre a convaincu son homologue parisienne, Anne Hidalgo, de participer à cet exercice de réflexion sur les mesures destinées à favoriser l'intégration et à combattre la radicalisation. Le sommet se tiendra dans le cadre de la Conférence de Montréal, qui regroupe déjà chaque année des décideurs du monde économique.

« Je vais demander à plusieurs de mes collègues des grandes métropoles de venir à Montréal, dit-il. On pourra parler du vivre ensemble et de toute cette question d'intégration. » Le maire de Montréal se défend bien de vouloir « créer des amalgames » ou « stigmatiser une communauté par rapport à l'autre ». Son objectif, dit-il, « c'est vraiment de travailler dans un contexte de résilience à ce qu'on puisse s'assurer du vivre ensemble ».

Denis Coderre compte inviter à ce sommet les maires de plusieurs grandes villes européennes, comme Bruxelles, Berlin et Barcelone, mais aussi américaines, comme Boston et Chicago. Il y sera question, dit-il, de l'équilibre à créer « entre l'ouverture et la vigilance ».

Jamais on n'avait vu un maire de Montréal reçu de la sorte à l'Élysée. Signe d'un accueil

VOIR PAGE A 10 : CODERRE

SUPER ESPIONS CANADIENS Le retour aux granges brûlées?

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le Canada reviendra-t-il à l'époque où les autorités policières volaient de la dynamite, dérobaient la liste de membres du Parti québécois (PQ) et faisaient brûler des granges? Des spécialistes des lois antiterroristes commencent à le croire, à la vue des nouveaux pouvoirs confiés aux espions canadiens dans le projet de loi C-51.

« Ce qu'ils font maintenant est plutôt scandaleux et épouvantable. Ils redonnent au Service canadien du renseignement de sécurité [SCRS] un pouvoir que la Gendarmerie royale du Canada [GRC] a », lance au téléphone Reg Whitaker. M. Whitaker, auteur du livre *Secret Ser-*

vice: Political Policing in Canada (2012), a collaboré à deux commissions d'enquête sur des questions de sécurité nationale (Air India et Maher Arar). « Cela va bien au-delà de ce dont on a besoin et cela va presque certainement déboucher sur des scandales en bout de piste. » Des scandales, dit-il, comme ceux des années 1970.

En 1981, la commission McDonald publie son rapport sur « certaines activités de la GRC et la connaissance qu'en avait le gouvernement ». Elle confirme que la branche de renseignement de la GRC, le Service de sécurité, a mené diverses activités illégales pour perturber les affaires de groupes jugés menaçants, en particulier les séparatistes québécois. La GRC a rédigé de faux

VOIR PAGE A 10 : ESPIONS



JUSTIN SULLIVAN/GETTY IMAGES/AGENCE FRANCE-PRESSE

Le projet de loi conservateur C-51 prévoit des pouvoirs accrus pour les agents de renseignements canadiens.

AUJOURD'HUI



Culture · **Télévision.** Le Club Illico aura son *House of Cards*. Page B 10

Actualités · **La « pressée ».** Une chronique de Michel David à propos de la candidate à la chefferie du PQ, Martine Ouellet. Page A 3

Économie · **Étude.** La diversité est payante pour les entreprises qui la pratiquent. Page B 1

Les Sports · **Maux de passe.** Une chronique de Jean Dion à propos de la fin mémorable du Super Bowl XLIX. Page B 5



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 7



PROJET DE LOI 20 : ATTENTION AUX EFFETS SECONDAIRES !

Le projet de loi 20 du ministre Barrette s'attaque à la qualité de la médecine pratiquée au Québec. Aucune recherche ni consultation préalables n'ont été effectuées.

MODE D'EMPLOI : Faire avaler un modèle de « médecine rapide et de quotas » qui réduit le temps des consultations et favorise le volume à tout prix aux dépens de la qualité. Répéter aussi souvent que nécessaire, sans demander l'avis des médecins. **EFFETS SECONDAIRES :** Peut causer la sensation chez les patients d'être de simples numéros et, chez les médecins, une désaffection pour la profession, une réduction des admissions en médecine familiale et des départs prématurés à la retraite. **MISE EN GARDE :** Les bienfaits de ce traitement sont douteux et imprévisibles. Sa prescription comporte des risques sérieux. D'autres traitements plus adéquats sont recommandés. **PRÉCAUTION :** Suffisamment toxique pour nuire gravement au système de santé québécois, en commençant par les patients. **INDICATION :** Non reconnu ailleurs au Canada, ce traitement est uniquement prescrit au Québec.

CETTE DOSE DE MÉPRIS ENVERS LES MÉDECINS
DE FAMILLE ET LES PATIENTS, AUX EFFETS NOCIFS
NOMBREUX, EST PRESCRITE PAR GAÉTAN BARRETTE.

LE PROJET DE LOI 20 :
ÇA NE PASSE PAS !

WWW.FMOQ.ORG



FÉDÉRATION
DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS
DU QUÉBEC



/LAFMOQ



/FMOQ

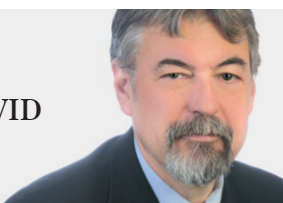


/LAFMOQ

ACTUALITÉS

La « pressée »

MICHEL DAVID



L'ancienne directrice de campagne de Jean-François Lisée, Geneviève Marsan, dit retrouver ses positions dans le discours de Martine Ouellet, au point d'être devenue sa directrice des communications.

Il est vrai que la députée de Vachon et son collègue de Rosemont se réclament tous les deux de la social-démocratie, mais on voit mal comment concilier leurs positions sur l'échéancier référendaire. Dans le débat entre les pragmatiques et les « pressés » qui divise le PQ depuis sa fondation, ils se situent aux antipodes.

Certes, la pensée de M. Lisée sur cette question a fluctué de façon remarquable selon les circonstances, mais ses plus récentes réflexions traduisaient clairement la crainte qu'une trop grande précipitation à tenir un référendum ne soit le plus sûr moyen d'assurer la réélection des libéraux.

M^{me} Ouellet admet volontiers faire partie des « pressés ». Des cinq candidats à la succession de Pauline Marois qui sont toujours en lice, elle est la seule dont la position exclut catégoriquement le report du référendum au-delà d'un premier mandat.

Sur papier, sa démarche paraît très claire. Après une période de préparation, durant laquelle une constitution de transition serait élaborée, un gouvernement dirigé par M^{me} Ouellet tenterait de négocier les modalités du référendum avec Ottawa, sur le modèle de l'entente intervenue l'an dernier entre Londres et Edimbourg. Une victoire de l'oui serait suivie d'une période de négociations de 12 mois afin de fixer les termes de la sécession, après quoi le Québec déclarerait son indépendance.

Il est difficile d'imaginer Martine Ouellet au centre d'une coalition arc-en-ciel

Bien entendu, tout ne serait pas nécessairement si simple. Rien n'assure que le gouvernement canadien ferait preuve de la même ouverture d'esprit que celui de la Grande-Bretagne. D'ailleurs, les provinces voudront aussi être consultées. Une entente sur les frontières du nouvel État ou sur le partage de la dette ne serait pas garantie. Il serait présomptueux de miser sur la bonne volonté du Canada.

La n'est cependant pas le principal problème. La plus grande difficulté pour le PQ serait plutôt de faire élire un gouvernement majoritaire sur la base d'une plate-forme prévoyant la tenue d'un référendum dans un premier mandat. M^{me} Ouellet fait partie de ceux qui croient sincèrement que ses chances de victoire seraient meilleures, mais ses rivaux qui refusent d'en prendre l'engagement ne sont manifestement pas convaincus. Pierre Karl Péleadeau a beau répéter sur toutes les tribunes qu'il s'est lancé en politique dans le seul but de faire du Québec un pays, il demeure le plus nébuleux sur ses intentions.

Non seulement la perspective d'un référendum provoquerait une ruée des électeurs fédéralistes vers les urnes pour empêcher la tenue d'un troisième référendum, mais les souverainistes qui craignent de le perdre pourraient aussi choisir de bouter le PQ.

Durant la course au leadership de 2005, Louis Bernard avait plaidé le fait que faire porter l'élection sur la tenue du référendum était précisément le meilleur moyen de ne pas le perdre. Si le PQ l'emportait de façon convaincante, cela pourrait signifier que les Québécois sont prêts à voter oui. S'il était battu, cela démontrerait qu'ils souhaitent demeurer au sein du Canada, et des souverainistes ne devraient pas être désireux de gouverner une province.

Comme M. Bernard, M^{me} Ouellet propose que le PQ cesse de jouer sur les deux tableaux et assume pleinement son option. Le passé n'a-t-il pas démontré qu'un « bon gouvernement » péquiste ne suffit pas à produire les « conditions gagnantes »? Au contraire, d'une élection à l'autre, le PQ recueille de moins en moins de voix et la souveraineté ne cesse de baisser dans les sondages.

La députée de Vachon n'aime pas qu'on la présente comme la candidate de la gauche, mais les chefs syndicaux ou les militants de Québec solidaire qui l'entouraient lors du lancement officiel de sa campagne dimanche ne s'y sont pas trompés. Sa plate-forme est indéniablement généreuse, mais il est difficile de l'imaginer au centre d'une coalition arc-en-ciel.

Elle se défend bien de sacrifier le pays réel au rêve de l'indépendance, mais sa position n'en pose pas moins un sérieux dilemme aux souverainistes progressistes, qui se désolent des politiques d'austérité du gouvernement Couillard, dans lesquelles ils voient ce que M^{me} Ouellet elle-même qualifie d'« opération de démantèlement de l'État québécois, de nos services publics et de notre filet social ».

Certes, la solution idéale serait un Québec souverain qui défendrait les valeurs de justice sociale et de solidarité en Amérique du Nord, mais si cela n'est pas possible à brève échéance, ne vaudrait-il pas mieux parler au plus pressé et sauver ce qui peut l'être du modèle québécois, quitte à remettre la quête du pays à plus tard?

mdavid@ledevoir.com

John Baird quitte la politique

Il démissionnerait des Affaires étrangères ce mardi

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

L'un des ténors du Conseil des ministres de Stephen Harper tirera sa révérence. John Baird ne briguera pas de nouveau mandat l'automne prochain et il s'approprierait à quitter les Affaires étrangères.

Le ministre d'Ottawa a annoncé à ses collaborateurs qu'il ne serait pas de retour au sein de l'équipe conservatrice lors du prochain scrutin en octobre et qu'il démissionnerait de son poste de ministre cette semaine, selon des informations obtenues par *Le Devoir*. Il quitterait les Affaires étrangères dès ce mardi.

Le bureau de M. Baird n'a pas rappelé *Le Devoir*. Celui du premier ministre a simplement indiqué qu'il ne ferait « aucun commentaire [lundi soir] ».

Une source explique cependant qu'après vingt ans de vie politique et après avoir chapeauté plusieurs ministères, le député âgé de 45 ans aurait simplement choisi de passer à autre chose.

John Baird représente la circonscription d'Ottawa-Ouest-Nepean depuis 2006 — année de l'arrivée des conservateurs au pouvoir. Il a été responsable des ministères des Transports, de l'Environnement et leader du gouvernement en Chambre — rôle où il avait laissé sa marque en ayant quelques démêlés avec l'opposition et en étant un porte-parole acerbe du premier ministre. En début de carrière fédérale, il a en outre été président du Conseil du trésor.

Connu pour son franc-parler, M. Baird a également fait les manchettes aux Affaires étran-



Après 20 ans de vie politique, John Baird aurait simplement choisi de passer à autre chose.

gères, en étant un ardent défenseur d'Israël et en critiquant vertement les Nations unies.

Malgré ses envolées partisans aux Communes, M. Baird était apprécié de ses collègues de l'opposition qui reconnaissent son sens de l'humour.

Il a par ailleurs été membre du cabinet du premier ministre conservateur de l'Ontario

Mike Harris, notamment responsable des Affaires francophones.

Son départ en tant que diplomate en chef du pays survient alors que le gouvernement Harper est en pleine mission en Irak, le Canada participant aux efforts de la communauté internationale pour repousser le groupe armé État islamique.

M. Baird avait aussi travaillé ardemment ces derniers temps pour faire libérer le journaliste canado-égyptien d'Al-Jazeera Mohamed Fahmy, détenu en Égypte depuis plus d'un an. Ces derniers mois, il avait par ailleurs défendu haut et fort la souveraineté de l'Ukraine, face à la Russie.

La CBC, qui a ébruité la première le départ du ministre, n'a pas précisé quelles seraient ses prochaines fonctions.

Le premier ministre a demandé aux membres de son caucus qui ne souhaitent pas se représenter au prochain scrutin de l'aviser, afin qu'ils soient remplacés dans leurs portefeuilles.

La Presse canadienne a rapporté cette fin de semaine que M. Baird avait reçu la visite de l'ancien premier ministre australien Kevin Rudd la semaine dernière. M. Rudd l'aurait invité à l'aider à réformer l'Organisation mondiale de la santé. L'ex-politicien australien dirige depuis l'automne la Commission indépendante sur le multilatéralisme. L'objectif de cette commission rattachée à l'International Peace Institute est de réformer le système de l'ONU, et d'aider ainsi l'organisation à mieux gérer les menaces à la sécurité mondiale telles que le terrorisme et les pandémies.

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Les tarifs des services de garde éducatifs à l'enfance fluctueront entre 7,30\$ et 20\$ par jour, a tranché, à la fin novembre le chef du gouvernement, Philippe Couillard.

La modulation des tarifs de garde serait une mesure sexiste

Un professeur appelle la Commission des droits de la personne à la rescousse en demandant de faire enquête

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Sexistes, la hausse et la modulation des tarifs de garde? Le débat se transporte devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Le professeur de biologie François Chapleau presse l'organisme responsable de l'application de la Charte des droits et libertés de la personne de forcer l'ouverture d'une « enquête » permettant de cerner les impacts de la nouvelle grille tarifaire sur les femmes.

« [Le projet de loi 28] semble discriminatoire à l'égard du sexe en établissant un obstacle systémique pour les femmes, les empêchant d'exercer pleinement leurs droits économiques et sociaux », écrit le résident de la région des Outaouais dans un document de cinq pages transmis à la CDPDJ, et dont *Le Devoir* a obtenu copie.

« La commission des droits de la personne doit agir puisque c'est en partie son rôle de s'assurer de l'égalité entre les hommes et les femmes », affirme-t-il dans une entrevue téléphonique. Les « garderies à 5\$, puis à 7\$ » ont permis d'accroître significativement le taux d'activité des

femmes ayant des enfants en bas âge au cours des 18 dernières années, souligne-t-il.

Les tarifs des services de garde éducatifs à l'enfance fluctueront entre 7,30\$ et 20\$ par jour, a tranché à la fin novembre le chef du gouvernement, Philippe Couillard. La « contribution additionnelle » — de 1\$ à 12,60\$ — sera modulée selon les revenus des parents-utilisateurs. « Je soupçonne qu'il y a un peu d'idéologie [dans l'augmentation de la contribution exigée aux parents-utilisateurs des services de garde éducatifs à l'enfance] », dit M. Chapleau au téléphone, tentant de dissuader le gouvernement de faire des « économies à n'importe quel prix ».

Le professeur à l'Université d'Ottawa exhorte le gouvernement libéral à surseoir à l'application de la hausse tant qu'il n'aura pas en main une analyse différenciée selon les sexes (ADS) de la révision de la grille tarifaire des centres de la petite enfance (CPE), des services de garde en milieu familial et des garderies privées subventionnées. « [L'ADS] a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet [...], et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes », explique le Secrétariat à la

condition féminine. « Le gouvernement s'est doté de cet outil-là [ADS]. Pourquoi ne l'utilise-t-il pas? », s'interroge le professeur de biologie. « Le gouvernement a le devoir de vérifier qu'il ne propose pas une mesure régressive allant à l'encontre de l'égalité homme-femme. »

La Commission des droits de la personne a reçu la demande d'enquête de M. Chapleau. Elle l'étudie.

« Suspendre le chapitre 6 »

« La Commission devrait recevoir de façon positive cette demande-là », selon la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, Carole Poirier. La porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine cherche par tous les moyens à contraindre le gouvernement libéral à faire « marche arrière ». « Pour nous, c'est essentiel. » Selon elle, l'entrée en scène de la CDPDJ « pourrait venir suspendre » l'application de la hausse des tarifs de garde. « Tout le monde au Québec est d'accord pour dire, sauf [le président du Conseil du trésor, Martin] Coiteux, que le programme des CPE a contribué à [renforcer] l'autonomie financière des femmes. »

Le Devoir

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La rue Mentana sous la neige et sous la glace

Le maire du Plateau Mont-Royal, Luc Ferrandez, a une fois de plus dû défendre sa politique de déneigement lundi soir lors de la séance du conseil d'arrondissement, quelques jours après un bris d'aqueduc qui a causé un froid entre l'arrondissement et la ville centre. Pressé de questions par des citoyens, M. Ferrandez a admis que la décision de laisser certaines rues enneigées par souci d'économie — y compris la rue Mentana sur notre photo — «était limitée». Il a promis de procéder au chargement de la neige qui s'est accumulée au cours de la journée de lundi. Pour ce qui est du bris d'aqueduc survenu dans la nuit de vendredi à samedi sur le boulevard Saint-Joseph, le maire Ferrandez affirme que la ville centre a mis trop de temps pour fermer la conduite, ce qui a provoqué l'accumulation d'eau que l'on connaît aujourd'hui.

Imam Hamza Chaoui : Couillard applaudit à la décision de la Ville de Montréal

JEANNE CORRIVEAU

La Ville de Montréal n'a pas perdu de temps et, dès lundi matin, les élus de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont adopté un avis de motion qui empêchera le centre communautaire de l'imam Hamza Chaoui d'ouvrir ses portes. Le geste a été applaudi par le premier ministre Philippe Couillard, qui a promis que Québec se doterait d'outils pour prévenir le radicalisme.

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à préciser la définition de «centre communautaire» pour y exclure les activités d'enseignement religieux. Même si le règlement n'est pas encore entré en vigueur, l'avis de motion déposé a pour effet de geler automatiquement les demandes de permis d'occupation que pourrait recevoir l'arrondissement.

Denis Coderre et le maire de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Réal Ménard, avaient annoncé samedi matin que la Ville n'accorderait pas de certificat d'occupation au centre Ashabeb où le controversé imam devait enseigner aux jeunes.

Les promesses de Québec

Le premier ministre Philippe Couillard a salué la décision des autorités municipales.

«Je suis très content que la Ville de Montréal, par l'outil qui était le leur, ait agi», a-t-il déclaré alors qu'il participait au Rendez-vous de l'aluminium à Saguenay, lundi. «Bien sûr, il y a une liberté d'expression chez nous, mais elle doit être encadrée et ne surtout pas permettre de glissement vers le radicalisme et, même, éventuellement, une dérive encore plus sérieuse», a-t-il ajouté.

M. Couillard a toutefois re-

connu que le gouvernement du Québec possédait très peu d'outils législatifs pour intervenir dans de telles situations. Il a toutefois promis d'y remédier. «On a un ensemble de mesures qui vont être déployées: d'abord l'intervention dans les communautés en prévention; une législation sur la neutralité, [...] des mesures également contre des manifestations radicales de la pratique religieuse qui

porte atteinte aux droits des gens», a-t-il dit.

Un moyen adéquat?

Un représentant de la communauté musulmane estime que ce n'est pas avec un règlement de zonage municipal que l'État québécois pourra faire taire les prédicateurs islamistes et éviter que se propagent les idées sexistes et homophobes. Le Québec devrait plutôt se donner les outils législatifs pour contrer le discours de prédicateurs qui prêchent des valeurs allant à l'encontre de la démocratie, a fait valoir le coprésident de l'Association des musulmans et des Arabes pour la laïcité au Québec, Haroun Bouazzi, en marge de son témoignage devant une commission parlementaire lundi.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Chaoui n'est pas le bienvenu à Québec non plus

Interrogé sur la décision de la Ville de Montréal à l'endroit de l'imam Chaoui, le maire de Québec, Régis Labeaume, a déclaré lundi soir qu'il ferait exactement la même chose. «S'il s'en vient à Québec, il va lui arriver la même affaire. [...] On va s'organiser pour pas qu'il puisse s'installer», a déclaré M. Labeaume en mêlée de presse avant le conseil municipal.

Le maire ignorait à quel règlement il pourrait recourir le cas échéant, mais a dit que c'était une «question de principe». «Le principe, c'est que c'est un perturbateur, c'est le genre d'individu qui crée haine, etc., etc. Et moi je pense qu'à Québec, il ne serait pas bienvenu», a-t-il dit.

Isabelle Porter

Nouveaux actes d'intimidation à l'UQAM

KARL RETTINO-PARAZELLI

Quelques mois après les allégations de harcèlement sexuel qui ont secoué l'Université du Québec à Montréal (UQAM), de nouveaux actes d'intimidation contre le corps professoral font leur apparition. Des autocollants dénonçant cette fois les relations entre le Canada et Israël et la colonisation israélienne en territoire palestinien ont été aperçus lundi matin sur la porte du bureau d'un professeur de science politique.

Le directeur du département de science politique de l'UQAM, Julián Durazo Herrmann, a lui-même remarqué la présence des autocollants sur la porte d'un de ses collègues, dont l'identité n'a pas été dévoilée. «Israël État terroriste, Canada complice» et «colonisation illégale — crimes contre l'humanité» a-t-il pu y lire.

M. Durazo Herrmann a aussitôt prévenu le service de sécurité de l'UQAM, qui a enlevé les autocollants après les avoir photographiés. Il entend exiger un suivi de la part de la sécurité, mais aussi de la direction de l'université et du syndicat des professeurs. Choqué par ces «comportements inadmissibles», il a également informé en après-midi l'ensemble des étudiants, enseignants et employés du département de science politique.

Enquête en cours

«Avec tous ces incidents, nous avons des gens — autant enseignants qu'employés — qui commencent à se poser toutes sortes de questions. J'ai donc demandé qu'il y ait une réponse claire du syndicat et de l'université», a-t-il écrit au Devoir. La porte-parole de l'UQAM, Jenny Desrochers, a pour sa part indiqué que «les faits font présentement l'objet d'une enquête».

Impossible pour l'instant de savoir qui a apposé ces autocollants ni pour quelle raison.

L'automne dernier, l'UQAM a été le théâtre d'actes d'intimidation qui ont fait grand bruit dans le milieu universitaire. Trois professeurs ont notamment vu leur porte recouverte d'autocollants faisant référence à la politique de l'université contre le harcèlement sexuel.

Avec Laura Pelletier
Le Devoir

Coupe de la subvention pour handicapés à l'UQAM : de nombreuses réactions d'indignation

LISA-MARIE GERVAIS

Ils ont été plusieurs à se dire choqués d'apprendre que l'UQAM envisageait de se servir d'une subvention de 900 000 \$ destinée au soutien aux étudiants handicapés pour éponger les impressions budgétaires imposées par Québec, comme le rapportait Le Devoir samedi. Les nombreuses réactions d'indignation véhiculées par des

lettres au recteur, mais aussi au ministre de l'Éducation, Yves Bolduc, ne se sont pas fait attendre.

«Ma boîte vocale était pleine de gens qui voulaient déposer des plaintes», note Linda Gauthier, du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ). Josée Anne Riverain, qui travaille à l'UQAM et siège au conseil d'administration du RAPLIQ, déplore qu'on songe à couper

dans les services de ces personnes «qui passent déjà en deuxième». «L'accessibilité à l'éducation, ça ne devrait jamais être sacrifié pour personne, encore moins aux personnes handicapées, a-t-elle soutenu. C'est le contraire, l'UQAM aurait plutôt besoin d'un réinvestissement.» La question devrait être abordée à la Commission des études de l'UQAM mardi matin.

Utilisant un fauteuil roulant, Nicolas Steenhout dit avoir assisté à quelques conférences récemment à l'UQAM et pu constater à quel point les services n'étaient pas adaptés. «Il est pratiquement impossible de trouver des toilettes accessibles en fauteuil, et celles disponibles sont gardées sous clé. Dans un cas, il a fallu près d'une demi-

heure pour la faire débarrer. Pour quitter le campus, encore une fois, la seule sortie accessible en fauteuil roulant était verrouillée et cela a pris une quinzaine de minutes pour que quelqu'un vienne la débarrer», a-t-il dit.

Au cabinet du ministre de l'Éducation Yves Bolduc, on rappelle que, depuis 2012-2013, pour transférer et utiliser à d'autres fins l'argent d'une enveloppe «dédiée», il faut demander l'autorisation du ministère. «À ce jour, aucune demande de transfert d'argent pour compenser une partie de l'effort budgétaire demandé n'a été faite», a souligné Yasmine Abdelfadel, attachée de presse du ministre.

Le Devoir

DÉCÈS DE JEAN-PIERRE LIZOTTE

Deux policiers sont sanctionnés après un délai de 16 ans

BRIAN MYLES

Lucien Bouchard était encore premier ministre du Québec quand Jean-Pierre Lizotte est décédé à la suite d'une intervention policière bâclée. Seize ans après les faits, les deux agents fautifs reçoivent une suspension de 25 jours.

Les policiers Giovanni Stante et Sylvain Fouquette sont suspendus 25 jours, sans solde, a confirmé lundi la Cour du Québec.

Le 5 septembre 1999, les deux patrouilleurs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont procédé à l'arrestation musclée de Jean-Pierre Lizotte, un itinérant qui se livrait à des actes d'exhibitionnisme et qui bousculait les clients d'un restaurant-bar du boulevard Saint-Laurent.

Lizotte s'est débattu et a résisté à son arrestation. Le policier Stante lui a asséné des coups de poing au visage. Le sans-abri s'est effondré. Il a été placé sur la banquette arrière de la voiture de patrouille, sans mesure de précaution, et conduit à l'hôpital. Les deux patrouilleurs n'ont jamais mentionné aux infirmières ou aux médecins que

Lizotte avait reçu des coups de poing.

Lizotte a subi une facture d'une vertèbre cervicale lors de son arrestation. Il est mort des suites d'une pneumonie, après avoir passé les cinq dernières semaines de sa vie à l'hôpital.

Pour une rare fois, des accusations criminelles ont été portées contre le policier Stante, en 2000. En 2002, il a été acquitté de deux accusations d'homicide involontaire et de voies de faits graves.

Une fois les procédures criminelles terminées, l'enquête déontologique s'est mise en branle. En 2008, le comité de déontologie a finalement conclu que les deux policiers avaient fait preuve de négligence ou d'insouciance dans l'intervention auprès de Jean-Pierre Lizotte et qu'ils avaient aussi été négligents ou insouciant à l'égard de sa santé et de sa sécurité.

En 2009, le comité a imposé aux deux agents une suspension de 25 jours sans solde.

Les policiers ont contesté la décision devant toutes les instances, jusqu'à ce que la Cour suprême refuse d'entendre leur cause, l'an dernier.

Le Devoir



BCS Camp d'été de langues

Camp de vacances pour les garçons et filles de 11 à 16 ans

28 Juin au 25 Juillet 2015

- ◆ L'enseignement en classe en anglais ou en français
- ◆ Programmes bilingues Sport et Activités
- ◆ Classes avec nombre réduit d'étudiants provenant du monde entier

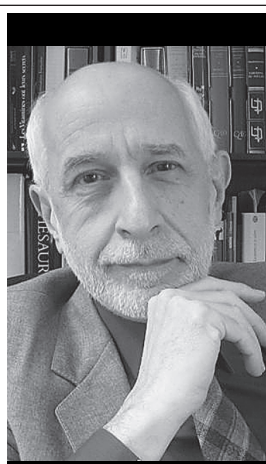
\$4 ans de plaisir estival!



www.BishopsCollegeSchool.com

Summer@BishopsCollegeSchool.com • 819-566-0238 ext. 210 • Sherbrooke, QC

Pour annoncer, communiquez avec Evelyn De Varennes au 514.985.3454 ou edevarennes@ledevoir.com



Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ACTUALITÉS

ÉDUCATION

Enfants sans papiers: Bolduc a déposé son plan de travail

LISA-MARIE GERVAIS

Le ministère de l'Éducation aurait élaboré et remis un « plan de travail » au bureau du Protecteur du citoyen pour éliminer les obstacles rendant difficile l'accès à l'école aux enfants sans papiers. Dans un rapport publié cet automne, le Protecteur du citoyen avait donné au ministère de l'Éducation (MELS) jusqu'au 30 janvier pour lui faire parvenir son plan de match afin de régler le problème.

« Il n'a pas été rendu public », a toutefois précisé Yasmine Abdelfadel, attachée de presse du ministre Bolduc, indiquant que ce plan a bel et bien été déposé le 21 janvier dernier. Un projet de loi devrait aussi être déposé durant la prochaine session parlementaire.

Le Collectif éducation sans frontières (CESF) déplore néanmoins la lenteur du gouvernement à faire les changements législatifs nécessaires pour que les enfants sans papiers puissent aller à l'école. « Plutôt que de remplacer l'exigence de statut d'immigration par la seule exigence de résidence sur le territoire, le ministère continue de faire du statut migratoire la condition préalable pour que les personnes puissent avoir un accès gratuit à l'école publique », a déploré le Collectif lundi, par voie de communiqué.

À l'heure actuelle, nombre d'enfants ont encore de la difficulté à s'inscrire parce que les directions d'école leur réclament des sommes exorbitantes — allant jusqu'à 7000 \$ — et les menacent de les dénoncer s'ils ne paient pas. Répandant aux directives des commissions scolaires, les directions ne garantissent pas non plus aux familles la confidentialité des informations qu'elles transmettent (comme l'adresse du domicile), ce qui décourage les parents d'inscrire leurs enfants.

Linda Guerry, membre du Collectif, accompagne des familles qui veulent inscrire leurs enfants malgré la précarité de leur statut. « J'ai aidé une famille sans statut depuis plusieurs années à inscrire son enfant à l'école primaire.

L'enfant n'avait jamais été scolarisé parce que les parents ont pensé qu'ils ne pouvaient pas l'inscrire », raconte-t-elle.

Pour elle, le ministre Yves Bolduc ne peut pas prétendre avoir réglé tous les cas problèmes puisque bien des familles ne sont pas sorties de l'ombre et n'osent pas, ou ne savent pas comment, affronter le système. Et bien souvent, si la famille a réussi à inscrire un enfant, elle est harcelée toute l'année durant pour payer des factures, fournir un numéro d'assurance sociale ou des renseignements personnels.

Pour ces familles vivant dans la clandestinité, la peur de l'extradition est prégnante. Rien qu'à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, près de 300 familles en trois ans ont été expulsées, souvent en plein milieu d'année scolaire.

Un simple changement de règlement

Le Collectif s'attend à ce que le ministre agisse promptement dans le dossier puisque certains problèmes pourraient être réglés par de simples amendements réglementaires, et non pas par de profonds changements à la loi. « Il suffit que le gouvernement change le règlement pour que, désormais, tout enfant qui habite sur le territoire de l'école puisse être scolarisé au lieu d'exiger une adresse », soutient M^{me} Guerry. Ce n'est pas compliqué. Il n'y a pas de raison que ça prenne du temps. »

Dans son rapport publié en novembre dernier, le Protecteur du citoyen recommande notamment au ministre qu'il use de son « pouvoir discrétionnaire, dans l'attente des modifications réglementaires, afin de s'assurer que chaque enfant concerné puisse avoir accès à l'école ». Il demande également aux commissions scolaires de ne pas outrepasser « les exigences réglementaires d'identification requises pour l'inscription à l'école », laissant entendre qu'elles n'ont pas à aller jusqu'à vérifier le statut migratoire des parents ou de l'enfant.

Le Devoir

Aide sociale: 40 centres de désintoxication menacés de fermeture

ISABELLE PORTER

à Québec

Une quarantaine de centres de désintoxication pourraient devoir fermer leurs portes en raison des nouvelles coupes à l'aide sociale, plaide leur regroupement.

« Tout est fait pour que le budget soit le plus réduit possible, mais on ne sera pas capables d'arriver », plaide le directeur de l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID), Vincent Marcoux.

Actuellement, les prestataires de l'aide sociale qui souhaitent suivre une cure reçoivent environ 50 \$ par jour du gouvernement. Ils ont aussi droit à une allocation pour contrainte temporaire à l'emploi (130 \$) et ceux qui ont un domicile et souhaitent le garder, ont droit à leur prestation d'aide sociale de base (616 \$ en moyenne).

Or la semaine dernière, le ministre du Travail, François Blais, a dévoilé de nouvelles règles qui font en sorte que ces personnes perdent l'équivalent de la contrainte temporaire de 130 \$.

« L'ajustement qu'on propose touche au revenu pendant la cure, a rappelé lundi l'attachée de presse du ministre, Julie White. Il faut savoir que, pendant une cure de désintoxica-

tion, les gens sont logés, nourris. Leurs besoins de base sont couverts. » Ces personnes, ajoute-t-elle, recevaient une aide supérieure à celle des autres prestataires, ce que le ministère cherche à corriger.

Or selon l'AQCID, cela déstabilise tout le système parce que les 130 \$ permettaient de compenser les lacunes du programme. M. Marcoux explique que les 50 \$ par jour payés par le gouvernement pour la cure ne couvraient pas tous les frais de la thérapie. Dès lors, la moitié des centres factureraient des frais supplémentaires aux prestataires de l'aide sociale.

Au cabinet du ministre, on semblait étonné par ces révélations lundi. « Il y en a qui pouvaient charger jusqu'à 500 \$ par mois en plus, a précisé M^{me} White. On est en train de documenter la situation. »

La porte-parole ajoute que le cabinet mène justement des consultations ces jours-ci pour voir s'il y a lieu de réviser certains des « ajustements » annoncés la semaine dernière.

Une quarantaine de centres de désintoxication sont dans cette situation, comme Le Rucher de Saint-Augustin-de-Desmaures ou encore le Pavillon Assuétude de Shawinigan.

Si les autres s'en sortent, dit M. Marcoux, c'est parce qu'ils ont réussi à obtenir des subventions en provenance d'autres

ministères. Le directeur de l'Association ajoute qu'il est pour le moins étonnant que ce genre de service soit financé par le ministère du Travail, et non par le ministère de la Santé.

Il précise que les centres ne peuvent pas couper dans la masse salariale pour combler leurs déficits en raison des ratios maximaux d'un intervenant pour 15 patients que leur imposent les normes gouvernementales.

Environ 6400 prestataires de l'aide sociale avec des problèmes de toxicomanie seraient touchés par ces coupes. Le gouvernement croit ainsi pour voir libérer 6,1 millions de dollars.

Le Devoir

Le Canada manque d'informations sur les impacts du pétrole lourd

ALEXANDRE SHIELDS

Bien qu'il se fasse le promoteur d'importants projets de pipelines d'exportation, le gouvernement fédéral manque de résolution d'information pour évaluer les impacts d'un déversement de pétrole des sables bitumineux en milieu aquatique.

Il existe un « manque évident de données concernant les effets écotoxicologiques » du pétrole extrait des sables bitumineux, conclut ainsi un rapport préliminaire commandé par Ottawa en 2013 et qui n'avait jamais été publié jusqu'à présent. Greenpeace en a finalement obtenu copie, à la suite d'une demande d'accès à l'information.

Ce document de 260 pages souligne notamment des lacunes importantes dans l'évaluation des caractéristiques physiques et chimiques du pétrole lorsqu'il se déverse dans un milieu aquatique, qu'il s'agisse d'un lac, d'une rivière, d'un fleuve ou d'un océan.

Les impacts toxiques d'un déversement sur les espèces aquatiques comportent eux aussi d'importantes zones grises. « Il existe un manque de données sur les effets du bitume pour les écosystèmes aquatiques, spécialement pour les poissons et d'autres espèces sentinelles », concluent les auteurs du rapport commandé dans la foulée des inquiétudes soulevées par le projet de pipeline Northern Gateway.

Le rapport préliminaire met en évidence des lacunes en ce qui a trait aux effets, notamment, des HAP. Or, ces composés chimiques présentent une forte toxicité. On montre du doigt un manque de rigueur dans les programmes de suivi dans les régions où sont exploités les sables bitumineux.

Selon le texte du rapport, il serait donc « impératif » d'étudier davantage les effets du pétrole sur les écosystèmes aquatiques. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral n'a rien annoncé en ce sens.

Réagissant à la publication de ce rapport préliminaire, Pêches et Océans Canada a fait valoir qu'un rapport final et complet est en préparation et qu'il devrait être publié au cours des prochains mois.

Mais pour le NPD, l'absence de publication d'un quelconque rapport depuis 2013 démontre que les conservateurs tentent d'éviter toute critique de l'industrie de l'énergie fossile, qu'ils défendent sur toutes les tribunes. « Ça me laisse croire qu'ils tentent de cacher quelque chose », a fait



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le pipeline de TransCanada doit traverser de nombreuses rivières majeures du sud du Québec, mais aussi le fleuve Saint-Laurent.

valoir lundi la porte-parole du parti en matière d'Environnement, Megan Leslie.

Peut-être Cacouna

Le président du projet Énergie Est de TransCanada, François Poirier, a pour sa part soutenu que plusieurs études ont déjà conclu que le pétrole qui sera transporté dans ce pipeline se comportera comme n'importe quel autre type de pétrole.

Au cours d'une allocution devant le Cercle canadien d'Ottawa, François Poirier a par ailleurs réaffirmé que le projet de port pétrolier de Cacouna fait toujours partie des plans de la pétrolière albertaine.

Ce port, s'il est construit, se situera en plein cœur de la pouponnière des bélugas du Saint-Laurent, une espèce en voie de disparition. Les spécialistes de l'espèce ont d'ailleurs déjà souligné que la construction d'un tel port pourrait accélérer le déclin

de ces mammifères marins.

En marge de son allocution, M. Poirier a dit que la multinationale continuait d'étudier divers scénarios. Selon ce qu'il a affirmé, le projet à Cacouna irait de l'avant seulement si l'entreprise a l'assurance qu'il n'y aura pas d'impacts négatifs sur les bélugas. Ce dernier a également affirmé que le projet Énergie Est demeurerait rentable sans terminal maritime à Cacouna.

Québec n'a toujours pas commencé l'étude environnementale de la portion québécoise du pipeline de TransCanada. Tout au long de son tracé, le pipeline doit aussi traverser de nombreuses rivières majeures du sud du Québec, dont plusieurs sont utilisées comme source d'eau potable par les municipalités. Il doit aussi traverser le fleuve Saint-Laurent.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

22 mars 2015

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 22 MARS 2015

Arrondissement d'Outremont
District de Robert-Bourassa

AVIS PUBLIC

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise relativement à l'élection partielle du 22 mars 2015

AVIS est donné aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale du district :

- avoir 18 ans ou plus le 22 mars 2015;
- au 3 février 2015, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

- au 3 février 2014, être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire du district;
- avoir transmis au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, une demande d'inscription à la liste électorale, qui doit être reçue au plus tard le 15 février 2015 à 16 h 30.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 15 février 2015 à 16 h 30, mais au plus tard le 2 mars 2015 à 22 h, dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision.

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription ou de procuration au Bureau du président d'élection ou sur le site Internet à l'adresse ci-dessous indiquée. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute autre information, veuillez communiquer au Bureau du président d'élection.

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal QC H2Y 1G6

Montréal,
le 3 février 2015

Yves Saindon, avocat
Président d'élection

- avoir 18 ans ou plus le 22 mars 2015;
- au 3 février 2015, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- au 3 février 2014, être copropriétaire

22 mars 2015

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 22 MARS 2015

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Arrondissement d'Outremont
District de Robert-Bourassa

Je, soussigné, président d'élection, donne aux électeurs du district de Robert-Bourassa dans l'arrondissement d'Outremont, l'avis suivant :

- Le poste de conseiller d'arrondissement du district de Robert-Bourassa dans l'arrondissement d'Outremont est ouvert aux candidatures.
- Le formulaire de déclaration de candidature est disponible au Bureau du président d'élection, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Ce formulaire est également disponible sur le site Internet ville.montreal.qc.ca/election.

Toute déclaration de candidature à ce poste devra être produite au

Bureau du président d'élection, entre le 6 et le 20 février 2015, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

- Si plus d'un candidat pose sa candidature à ce poste, un scrutin sera tenu le dimanche 22 mars 2015, de 10 h à 20 h. De plus, le dimanche 15 mars 2015, un vote par anticipation sera tenu de midi à 20 h.
- J'ai nommé Me Emmanuel Tani-Moore à titre de secrétaire d'élection et habilité à recevoir toute déclaration de candidature.

Montréal,
le 3 février 2015

Yves Saindon, avocat
Président d'élection

514 872-VOTE (8683)
ville.montreal.qc.ca/election

Pour un sommet sur l'accès aux soins

En conférence de presse lundi, l'avocat spécialisé en droit de la santé Jean-Pierre Ménard a plaidé pour l'organisation d'un véritable sommet sur l'accessibilité aux services médicaux, « dont le ministre [Gaétan Barrette] devrait prendre le leadership », a-t-il déclaré. Évoquant les effets pervers du projet de loi 20, qui impose des quotas de patients aux omnipraticiens, l'avocat demande carrément son retrait. On devrait revoir entre autres le mode de rémunération des médecins, inclure les infirmières et les pharmaciens dans cette accessibilité accrue aux soins, mieux organiser les soins à domicile et revoir l'encadrement de la pratique médicale en milieu hospitalier, a-t-il énuméré.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Turcotte restera en liberté en attendant son procès

La Couronne renonce à en appeler devant la Cour suprême de la remise en liberté de Guy Turcotte, qui attend son second procès pour le meurtre de ses deux enfants. Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a fait part de sa décision lundi, à la veille de la date limite pour formuler une demande auprès de la Cour suprême. Le DPCP devait d'abord demander au plus haut tribunal du pays la permission d'en appeler, avant de présenter tous ses arguments pour que l'homme demeure incarcéré. La Cour d'appel avait rendu un jugement le 3 décembre par lequel elle avait tranché que sa remise en liberté ne minerait pas la confiance du public envers le système de justice.

Le Devoir

ACTUALITÉS

PONT DE QUÉBEC

Québec et Lévis bientôt actionnaires du CN

ISABELLE PORTER
à Québec

Les maires de Québec et de Lévis lancent une nouvelle offensive pour mettre de la pression sur le Canadien National dans le dossier du pont de Québec.

Les maires Régis Labeaume et Gilles Lehouillier comptent acheter pour 7500 \$ d'actions du Canadien National dans le but de se faire entendre lors de la prochaine réunion des actionnaires (pour 5000 \$ et 2500 \$ respectivement).

« Nous avons l'intention d'intervenir dans l'assemblée annuelle et de rappeler à la direction ses obligations par rapport au pont de Québec », a déclaré M. Labeaume lundi soir en mêlée de presse.

La date de l'assemblée annuelle n'est pas encore fixée, mais elle a lieu normalement en avril. M. Labeaume a signalé qu'il revendrait ses actions au lendemain de la rencontre.

Les deux villes demandent à la compagnie propriétaire du pont de repeindre la vieille structure dont l'enveloppe croule sous la rouille. Les coûts des travaux sont évalués à pas moins de 200 millions de dollars, mais à l'automne dernier, les deux paliers de gouvernement avaient offert d'en financer la moitié si le CN payait l'autre.

M. Labeaume avait même écrit à l'homme d'affaires Bill Gates parce qu'il est le principal actionnaire de la compagnie. Sa démarche est restée sans réponse, mais il a dit lundi qu'un important fonds d'investissement pourrait

bientôt l'appuyer dans sa croisade.

Inutile, selon l'opposition

L'opposition a voté contre l'achat d'actions du CN lundi soir. « C'est du vaudeville, du spectacle. J'ai jamais vu ça. La Ville n'a pas à acheter des actions d'une compagnie publique! », a fait valoir le chef de Démocratie Québec, Paul Shoiry.

Si l'objectif est de sensibiliser les dirigeants et actionnaires, M. Shoiry prône le recours à des moyens plus traditionnels. « Qu'est-ce qui l'empêche demain matin d'appeler le président du conseil d'administration du CN? »

Interrogé sur ce que lui présentait pour faire avancer le dossier, il a rétorqué que cela relevait plus du gouvernement du Québec que de la Ville. « C'est eux qui sont signataires d'une entente avec le CN sur l'utilisation du pont », a-t-il dit.

Sinon, les échanges au conseil municipal de Québec ont porté en bonne partie sur la situation économique de la capitale. Vendredi, les élus de l'opposition avaient reproché à l'administration Labeaume de fermer les yeux sur le ralentissement économique.

Sur le ton de l'ironie, Régis Labeaume a rappelé que la ville avait toujours l'un des taux de chômage les plus bas au pays. « Ça va tellement mal, a-t-il dit que le deuxième constructeur immobilier au pays a décidé d'investir entre 400 et 500 millions dans un édifice. »

Le Devoir

Huit cas possibles de rougeole dans Lanaudière, quatre confirmés à Toronto

Malgré un très bon taux de vaccination, le Québec doit rester vigilant, car le virus est hautement contagieux

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Huit cas possibles de rougeole sont sous surveillance dans Lanaudière, a confirmé le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au Devoir lundi en fin de journée. Pendant ce temps, la Santé publique de Toronto confirme que deux adultes et deux enfants ont contracté le virus dans la Ville reine. Par ailleurs, une épidémie dont l'épicentre est en Californie fait actuellement rage aux États-Unis.

Huit cas de personnes présentant les symptômes typiques de la rougeole, dont la fièvre, la toux et les éruptions cutanées caractéristiques, ont été signalés à la santé publique dans Lanaudière. Les résultats de laboratoire permettant de confirmer s'il s'agit ou non de la rougeole sont attendus cette semaine, indique la porte-parole du MSSS Stéphanie Ménard. « Tous les cas sont liés épidémiologiquement », ajoute-t-elle.

À Toronto également, les autorités enquêtent pour trouver la source de la propagation, car aucune de ces personnes n'a voyagé à l'étranger.

Inquiétante recrudescence?

Sans être à l'abri, le Québec jouit d'un bon taux de vaccination contre cette maladie virale, indique une étude récente publiée par l'Institut national de santé

publique du Québec. Le taux de non-vaccination serait d'environ 2 % chez les jeunes d'âge scolaire.

Il ne faut jamais relâcher la vigilance avec ce virus très contagieux, qui se transmet par voie aérienne. « Une va-

En 2011, le Québec a connu une épidémie de rougeole, et 678 personnes avaient contracté la maladie, principalement en Mauricie

riation de 1 % ou 2 % du taux de vaccination peut nous faire tomber en dessous du seuil qui permet de maintenir l'élimination de la circulation du virus », explique l'auteur de l'étude, le Dr Gaston De Serres, avec qui Le Devoir

s'est entretenu la semaine dernière.

En 2011, le Québec a connu une épidémie de rougeole, et 678 personnes avaient contracté la maladie, principalement en Mauricie. En réaction, de novembre 2011 à juin 2012, Québec a lancé l'Opération rougeole, administrant plus de 100 000 doses de vaccins.

Les autorités ont dans la foulée mis en place un registre de vaccination. En septembre 2013, 11 % des élèves de la province n'avaient toujours aucune information sur leur état vaccinal inscrite au registre.

En février 2014, les chercheurs ont contacté un échantillon de parents d'enfants qui n'avaient pas de preuve de vaccination.

Seulement 2,2 % des enfants étaient véritablement non vaccinés, dont 2 % en raison de convictions personnelles des parents. Dix mille jeunes non vaccinés l'ont été pendant l'Opération rougeole.

Le Dr De Serres croit que les efforts de la santé publique pour améliorer la couverture vaccinale des enfants québécois pourraient diminuer la portée de la transmission si jamais une autre épidémie devait survenir.

« Mais on ne peut pas écarter la possibilité qu'une autre épidémie survienne, car c'est une maladie très contagieuse. Une très faible variation dans le taux de vaccination peut suffire à mettre la table », comme on peut l'observer actuellement en Californie, aux États-Unis.

Le Devoir

102 cas dans 14 États aux États-Unis

Une épidémie de rougeole sévit actuellement aux États-Unis. Depuis le premier cas, survenu en décembre chez une personne non vaccinée en visite au parc d'amusement de Disney à Anaheim, en Californie, les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) a répertorié, entre le 1^{er} et le 30 janvier, 102 cas répartis dans 14 États. La majorité est liée à ce premier cas de transmission à Disney.

La Californie est un des États les plus touchés, avec 91 cas.

Le taux de refus de vaccination chez les enfants de la maternelle dans cet état est de 3,15 %, alors qu'il était de 0,77 % en 2000. Le Washington Post, qui a publié la semaine

dernière une carte répertoriant les taux de refus de vaccination en Californie, rapporte que, dans une école de la ville de Temecula, le quart des parents des petits de la maternelle a une exemption de vaccination pour croyances personnelles. Ce taux atteint même 51 % dans une école de Boulder Creek, et 75 % dans quelques écoles privées. Nos voisins du sud ont connu une année record de rougeole en 2014 avec 644 cas dans 27 États, alors qu'au tournant des années 2000, la maladie était déclarée éliminée en Amérique.

Même le président américain, Barack Obama, a pressé les parents de faire vacciner leurs enfants, en fin de semaine.

LE DEVOIR
DE DÉBATTRECaricatures et religion :
faut-il limiter ou non la liberté d'expression ?

Animé par l'éditorialiste du Devoir,
ANTOINE ROBITAILLE



GARNOTTE
caricaturiste du Devoir



MIRA FALARDEAU
spécialiste de l'humour visuel
et co-auteur de Histoire de
la caricature au Québec



JEAN-PIERRE PROULX
journaliste et
professeur à la retraite



LOUIS-PHILIPPE LAMPRON
professeur agrégé,
Faculté de droit,
Université Laval



ZOOM DOSSO AGENCE FRANCE-PRESSE

Ebola : des essais cliniques d'envergure débutent au Libéria

Monrovia — Des essais cliniques de grande envergure portant sur deux vaccins potentiels contre le virus Ebola ont débuté lundi au Libéria, dans l'espoir d'éviter une répétition de l'épidémie qui a fait quelque 9000 morts jusqu'à présent. Ces essais ont été entamés après que des études plus modestes eurent démontré que ces vaccins sont sans danger pour l'humain. En les comparant maintenant avec un placebo, les chercheurs souhaitent déterminer s'ils peuvent protéger contre un virus qui tue environ 60 % de ses victimes. Les responsables doivent néanmoins combattre les réticences d'une population qui craint d'être infectée par le vaccin. Environ 600 volontaires participeront à la première phase de ces essais cliniques.

BOISBRIAND

Le procès des trois accusés de fraude connaît encore des retards

BRIAN MYLES

Le procès des trois accusés de fraude dans le dossier de Boisbriand va de retard en retard. Le contre-interrogatoire de Gilles Cloutier, qui devait reprendre lundi matin, a été reporté en raison des ennuis médicaux de l'un des accusés, Rosaire Fontaine. Celui-ci est hospitalisé depuis la semaine dernière, et l'incertitude plane sur son état de santé.

Le juge Normand Bonin a demandé un rapport médical d'ici la fin de la journée. En raison de l'absence de M. Fontaine, les avocats de la défense ont refusé de poursuivre le procès avec les deux autres coaccusés, France Michaud et Robert Poirier. Le juge a donc suspendu les audiences jusqu'au 16 février.

Le procès qui a débuté le 5 janvier devait durer cinq semaines au total. Après un mois d'audiences, la Couronne a réussi à faire entendre deux témoins : la greffière de la Ville de Boisbriand et l'ex-organisateur d'élections clés en main, Gilles Cloutier.

L'arrestation du témoin vedette pour parjure a considérablement compliqué l'affaire. La défense a demandé et obtenu la divulgation d'informations supplémentaires sur la gestion des

parjures de Gilles Cloutier par la commission Charbonneau, la semaine dernière, afin de mieux préparer son contre-interrogatoire.

D'autres délais sont à prévoir. L'avocat de M. Fontaine, Robert Doré, doit représenter un autre accusé dans un procès de meurtre devant juge et jury, à partir du 23 février. Le procès est d'une durée prévue de 13 à 15 semaines. M^e Doré a laissé entendre qu'il faudra peut-être repousser le procès des trois accusés dans le dossier de Boisbriand jusqu'en mai en raison de cet important conflit d'horaires.

Le criminaliste a reproché à la Couronne d'avoir fait une mauvaise évaluation de la durée du procès. Il lui impute l'entière responsabilité des délais pour le cafoillage entourant le témoignage de Gilles Cloutier. « C'était peut-être hasardeux de fixer uniquement cinq semaines, mais il faut dire qu'il y a des surprises qu'on ne pouvait pas prévoir. Ça fait maintenant deux semaines qu'on est dans la surprise Gilles Cloutier. On n'a aucune responsabilité. S'il y a des gens qui n'ont pas fait leurs devoirs, ce n'est pas du côté de la défense », a dit M^e Doré.

La Couronne n'a formulé aucun commentaire à sa sortie du tribunal.

Le Devoir

MUSÉE
DE L'AMÉRIQUE
FRANCOPHONE
Québec

LE DEVOIR

Le 11 février 2015, 19h

Musée de l'Amérique francophone
2 Côte de la Fabrique, Québec
Réservez au 418 643-2158
Prix : 12 \$ (amis du musée 10 \$)



**FAIRE
TOURNER
L'ÉCONOMIE
D'ICI.**

REER+

Plus 30 % d'économies d'impôt: le REER
du Fonds de solidarité FTQ vous en donne beaucoup plus.
C'est pas féérique, c'est mathématique.

Pour en avoir plus, visitez le reerplus.com

 **FONDS**
de solidarité FTQ

MONTREAL
8717, rue Berri, rez-de-chaussée
1500, av. McGill College
Local D011



BLAINVILLE
744, boul. du Curé-Labelle, local 104
BROSSARD
4805, boul. Lapinière, rez-de-chaussée

LAVAL
4008, boul. St-Martin Ouest, rez-de-chaussée
POINTE-CLAIRE
755, boul. St-Jean, bureau 110

POINTE-AUX-TREMBLES
12905, rue Sherbrooke Est, bureau 305
REPENTIGNY
818, rue Notre-Dame, local 102

Heures d'ouverture
Lundi au vendredi
de 8 h 30 à 18 h

Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds pour l'année d'imposition 2014 (donc jusqu'au 2 mars 2015) sont de 15 % au fédéral et de 15 % au provincial. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. On peut se procurer un exemplaire du prospectus auprès des responsables locaux, aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ ou sur son site Internet. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

ÉDITORIAL

RÉGIONS

Encore se justifier

Le président du Conseil du patronat du Québec a eu bien du mal à faire face au tollé déclenché la semaine dernière par ses propos encourageant la désertion des régions. Une maladresse, a-t-il plaidé. Vraiment? Plutôt un discours récurrent dans notre histoire. Comme si occuper le territoire n'était qu'affaire d'économie et non pas d'enracinement.

J eudi dernier, alors qu'il se présentait en commission parlementaire sur la Stratégie gouvernementale de développement durable, le président du Conseil du patronat du Québec, Yves-Thomas Dorval, y est allé d'une suggestion explosive: rediriger une partie du budget de soutien destiné aux municipalités dévitalisées (c.-à-d. en grandes difficultés selon un indice de développement fondé sur différents critères, ce qui touche 152 municipalités du Québec) «vers des mesures facilitant la relocalisation des ménages qui y habitent». Autant dire une nouvelle mouture de l'appel à fermer les régions qui ne se prennent pas en main lancé il y a 20 ans par André Bérard, alors président de la Banque Nationale.

À l'époque, comme aujourd'hui, la réaction avait été forte, immédiate et indignée. C'est que les régions du Québec en ont vu des niaiseries commandées de loin et qui virent en tragédie: la fermeture de villages de l'est du Québec dans les années 60, ceux que l'on exproprie au nom du progrès, comme Sainte-Scholastique, ceux que l'on disait morts et qui pourtant ont fini par se remettre du déclin de la mine, de la scierie, de l'usine de couture.

On croyait en fait avoir appris des erreurs du passé. Après tout, le nom du ministère des Affaires municipales s'est vu adjoindre les mots «et Occupation du territoire» depuis 2008. De plus, Québec a adopté en 2012 la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires dont le site du ministère dit qu'elle a été inspirée «par l'attachement des populations à leurs territoires» et dont le préambule souligne que cette occupation est une «priorité nationale» et «un projet de société à part entière». Oui, certes, enfin!

La Fédération québécoise des municipalités, qui s'est beaucoup battue pour cette reconnaissance, décortiquait d'ailleurs, dans un rapport de 2008, la courte vue de ceux prêts à s'accommoder de régions désertées au nom du libre jeu de l'économie (ah! la mondialisation!). Sus aux «décideurs comptables», c'est de volonté politique qu'il s'agit, exposait le rapport: le Québec ne se limite pas à ses grandes villes et il a été développé par des gens qui n'ont pas eu peur de s'aventurer loin dans ses terres.

C'est d'ailleurs l'«affront aux pionniers, aux familles-souches, aux autochtones» qu'a dénoncé Jacques Asselin, maire de La Doré (1500 habitants), quand Radio-Canada au Saguenay lui a demandé de réagir aux propos de M. Dorval. Avec raison. La loi sur l'occupation des territoires elle-même rappelle que celle-ci fut le fruit «des efforts des peuples autochtones, des premiers Européens et des nouveaux arrivants provenant de territoires voisins comme du monde entier, ainsi que de leur descendance». Que ça se poursuive donc, dit encore la loi avec — quelle rareté au Québec! — un juste sens de la continuité historique.

M. Dorval a mollement corrigé le tir vendredi, appelant à des stratégies de création d'emplois, mais soulignant dans la foulée: «On ne peut pas être pour le maintien de toutes les municipalités du Québec.» Même s'il est rejeté par tous les partis, cet argumentaire n'est pas anodin en cette période où les régions sont particulièrement touchées par les compressions et la disparition d'instances comme les Conférences régionales des élus. Tout cela démontre qu'entre l'indifférence gouvernementale et le tout-à-l'économie, les régions n'ont toujours pas leur place dans notre représentation du développement du Québec. Quelle erreur de perception, quelle étroitesse de projection.

VAGUE DE RÉPRESSIONS EN ÉGYPTÉ

Le général brutal

C'est à se demander si l'ADN politique du général et président égyptien, Abdel al-Sissi, ne se résume pas à un mot et un seul: la répression tous azimuts. À lire son bilan d'homme fort du régime depuis juin 2014, on a le sentiment, pour ne pas dire la certitude, qu'il a une inclination prononcée pour la gestion sévère ou très musclée des affaires de l'État. À telle enseigne qu'il a renvoyé le souvenir du Printemps arabe à la rubrique des temps lointains.

Toujours est-il que, lundi matin, 183 sympathisants des Frères musulmans ont été condamnés à mort pour avoir tué 13 policiers. On se souviendra qu'en décembre dernier 188 partisans de Mohamed Morsi, le président déchu, ont eux aussi été condamnés à la peine capitale pour avoir attaqué un commissariat de police. On se rappellera que la confrérie évoquée a été laminée comme suit: 15 000 de leurs militants ou sympathisants croupissent en prison. Quoi d'autre? Si le journaliste australien Peter Grete a été libéré après avoir tout de même passé une année derrière les barreaux pour avoir communiqué de fausses informations, d'autres de ses collègues, dont Mohamed Fahmy, détendeur des citoyennetés canadienne et égyptienne, sont toujours dans les geôles du Caire.

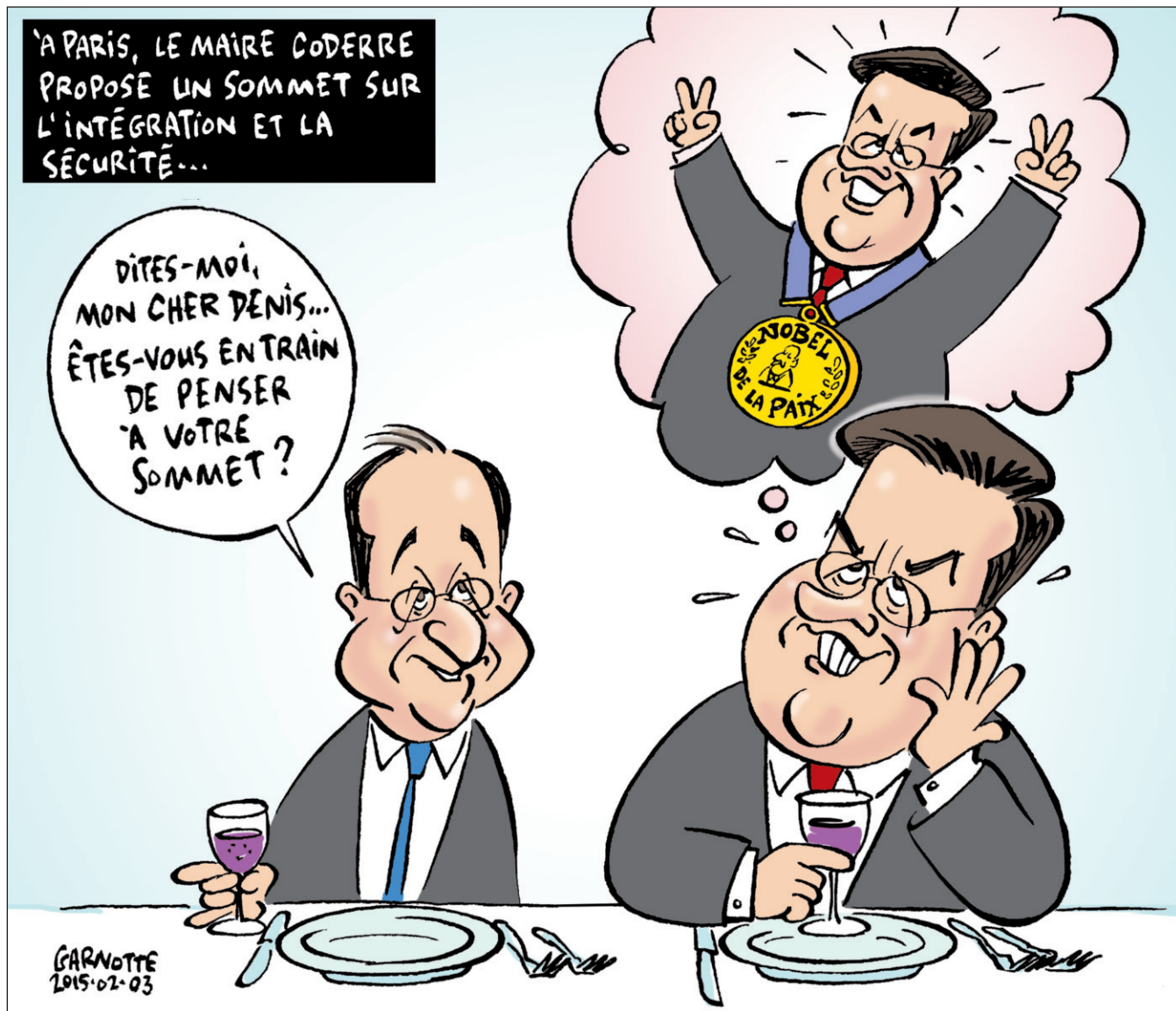
Le cas de Grete a ceci de singulier qu'il symbolise un épisode important de l'évolution géopolitique des environs orientaux. Il se trouve en effet que Grete travaillait pour la chaîne de télévision Al Jazeera, financée par le Qatar. Il était donc le salarié de l'ennemi juré et proche de l'Arabie saoudite. Dans la foulée de l'élection de Mohamed Morsi à la présidence, les princes saoudiens ont eu la frousse que les idées défendues par les Frères se répandaient sur leur territoire. Cette peur s'est traduite concrètement par l'accord passé entre eux et les généraux égyptiens afin d'écraser Morsi et tout son réseau. En échange de quoi l'Arabie Saoudite a ouvert une ligne de crédit au bénéficiaire, évidemment, de l'Égypte.

Cette volonté d'écraser tout ce qui ressemble de près ou de loin à un Frère s'est illustrée, toujours lundi matin, par... l'inflation judiciaire! Il se trouve qu'un quatrième procès a été intenté contre Morsi. Comme dans les trois autres, qui ne sont pas terminés, il risque la peine de mort pour actes de trahison, tentative d'évasion et répression de manifestants. On insiste, il encourt une quatrième peine capitale. À propos des manifestants et des reproches qui lui sont faits, le moins que l'on puisse dire et que les militaires ont été plus «efficaces»: en une journée et une seule, ils ont tué 700 personnes. On notera qu'en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, Sissi a affiché un bilan d'une brutalité inouïe.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Coderre 1, Couillard 0

Denis Coderre se tient debout à propos du radicalisme religieux à Montréal. Il a agi promptement devant la volonté de cet imam radical d'ouvrir un lieu de culte où il pourrait prêcher. Philippe Couillard, notre premier ministre, se cache. Il ne dit que le minimum.

Après sa bête sortie où il a dit que l'intégrisme est un choix personnel, on ne l'a presque pas entendu sur ce sujet qui inquiète les Québécois. A-t-il peur de déplaire à l'électorat traditionnel du Parti libéral?

Denis Coderre se sent le devoir de protéger les valeurs québécoises et ressemble plus à notre premier ministre que Philippe Couillard...

David Doyon
Québec, le 1^{er} février 2015

Honteux

Les assistés sociaux sont des citoyens à part entière et ils ont un droit strict à la mobilité. «Philippe Harper» est aussi à droite que «Stephen Couillard». Est-ce qu'ils vont finir par mettre des bracelets électroniques aux bras ou aux pieds des assistés sociaux pour contrôler leurs déplacements? Un numéro sur leurs vêtements peut-être? Calcul basement électoral. Ils veulent aller chercher quelques votes sur le dos des plus démunis. On dirait qu'ils se donnent pour objectif de diviser la société québécoise, l'affaiblir et briser sa solidarité. Honteux.

Denis Carrier
Gatineau, le 29 janvier 2015

Les déclarations insensées d'un premier ministre

C'est avec stupéfaction que j'ai entendu le premier ministre Couillard banaliser l'intégrisme en affirmant que c'est «un choix personnel». Or, l'intolérance est nécessairement jumelée à l'intégrisme et se manifeste et s'exerce au sujet des «autres», donc dans un contexte social. On dirait que le premier ministre croit que les intégristes vivent seuls sur une autre planète et n'appliquent l'idéologie intégriste qu'à eux-mêmes!

Est-ce que l'intégrisme est un «choix personnel» quand quelqu'un:

prône, accepte ou pratique les crimes d'honneur?

hait les homosexuels et les discrimine?

bat ses enfants pour qu'ils obéissent aux règles intégristes?

prône la mort des «infidèles» ou «mécréants»?

isole complètement ses enfants et sa femme de la société?

véhicule l'idée qu'on doit autoriser les femmes à conduire, mais pour les éloigner de la présence des hommes dans les transports en commun?

endoctrine les enfants?

Non, Monsieur Couillard, les intégrismes ne sont pas purement des choix personnels; ce sont des choix qui s'expriment, se partagent et s'exercent fondamentalement dans la sphère sociale. L'intolérance n'est pas tolérable, pas plus que la tolérance de l'intolérance. En tant que premier ministre du Québec, vous avez une importante responsabilité à assumer à cet égard en cette période de l'histoire

mondiale où la problématique prend de l'ampleur.

Ercilia Palacio-Quintín
Le 31 janvier 2015

Être Charlie avant son temps

Hérouxville était Charlie avant *Charlie*. La blague légère au sujet de la lapidation visait à combattre l'intégrisme. Refuser l'usage du condom à des croyants en milieu d'épidémie de sida, c'est de l'intégrisme. Inférioriser les femmes comme le font la plupart des grandes religions, c'est aussi de l'intégrisme. Rien d'illégal, mais il faut s'y opposer avec la dernière énergie.

Un universitaire comme Gérard Bouchard, le Bouchard de la commission Bouchard-Taylor, une autre farce typiquement québécoise, devrait combattre l'intégrisme qui s'insinue dans nos universités pour des raisons purement mercantiles. L'université est le haut lieu du savoir, pas celui de l'obscurantisme.

Que M. Bouchard prétende que l'intégrisme est un choix personnel, c'est une chose. Que notre premier ministre en fasse un slogan, c'est une honte! Cela étant dit, un Québec laïque est ouvert à toute personne de bonne volonté. Intégristes: s'abstenir si possible. Vous devez mettre de l'eau dans votre vin, comme nous tous, c'est normal. Terroristes: s'abstenir absolument! Aucun amalgame ici. Le Québec n'est pas plus fin que d'autres États, il est différent et a le droit de l'être.

Paul-André Desjardins
Québec, le 28 janvier 2015

LIBRE OPINION

Radicalisation, dites-vous?

PIERRE DUCHARME

Laval

Nos dirigeants se préoccupent beaucoup actuellement de ce qu'ils nomment radicalisation, laquelle conduit des jeunes à vouloir aller combattre en Syrie, en Irak, ou ailleurs. Oubliant les enseignements de l'histoire et négligeant le fait que l'on ne peut combattre des idées en les interdisant, ils réagissent précipitamment avec le seul outil qu'ils connaissent, à savoir le pouvoir de faire des lois.

Justement, *Le Devoir* du samedi 31 janvier (page F 6) nous rappelle opportunément que ce type de phénomènes n'est pas nouveau. Commentant le récent livre de Michael Petrou, intitulé *Rénégats: les Canadiens engagés dans la guerre civile espagnole*, Michel Lapière nous rappelle que près de 1700 citoyens canadiens (dont 56 Québécois) sont allés défendre la république espagnole contre le fascisme de 1936 à 1939; 400 de ces volontaires en sont morts.

Ce n'était pas la première fois. Selon l'historien Jean Lamarre (*Les Canadiens français et la guerre de Sécession*, VLB éditeur, 2006), entre 10 000 et 15 000 Canadiens français auraient participé à cette guerre de 1861 à 1865. La plupart ont combattu aux côtés des Nordistes, à l'encontre de leurs dirigeants, puisque l'Empire britannique soutenait les Confédérés. Plus surprenant encore, 135 Québécois se sont rendus en Italie en 1868, dans les rangs des zouaves, pour défendre les États pontificaux contre les partisans de l'unité italienne, et ce, avec la bénédiction de M^{gr} Ignace Bourget, alors évêque de Montréal. Sans parler des loups solitaires, comme Faucher de Saint-Maurice, volontaire dans l'armée de l'empereur Maximilien au Mexique de 1864 à 1866 (Jean Cournoyer, *La Mémoire du Québec*, p. 485) ou Olivier Asselin, qui s'engagea en 1898 dans l'armée américaine pour participer à la guerre d'Espagne (ibid. p. 39). Bien sûr, les circonstances sont aujourd'hui différentes mais, à ma modeste connaissance,

rien n'indique que les gouvernements du temps empêchèrent ces volontaires de partir ni de revenir. Il y a fort à parier d'ailleurs que nombre d'entre eux ne connaissent pas très peu les tenants et aboutissants réels des conflits dans lesquels ils risquaient leurs vies.

Cela nous amène à essayer de comprendre la motivation de ces volontaires. Elles étaient certainement multiples, mais on peut notamment citer le goût de l'aventure, le besoin de travailler et de gagner de l'argent (guerre de Sécession), le désir de se couvrir de gloire ou de changer le monde, et aussi l'idéologie (p. ex. guerre civile espagnole) ou la foi (p. ex. zouaves pontificaux).

Il n'en va pas différemment aujourd'hui. C'est donc en essayant de comprendre les motivations que l'on trouvera les solutions appropriées. Pour ma part, il m'apparaît douteux que menacer de prison quelqu'un qui est prêt à mourir en martyr empêche ou prévienne quoi que ce soit.

IDÉES

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE

Psychiatre, une profession à revaloriser

CHARLES-ALBERT MORIN

Montréal

Il y a sept ans, j'ai appris que j'avais une maladie mentale. Curieux de nature, j'ai voulu comprendre ce qui m'arrivait et ce qui ne tournait pas rond dans la façon dont on soignait la maladie dans notre société. J'ai maintenant la certitude que le débat sur la médicalisation de la maladie

mentale a besoin d'avancer.

Il se trouve en son cœur une contradiction importante. D'un côté, nombre de commentateurs et de spécialistes (journalistes, sociologues, philosophes) affirment que la quantité de médicaments prescrits est alarmante, qu'on trouve toute sorte de nouvelles maladies de manière précipitée et qu'en plus, l'industrie pharmaceutique se remplit grassement les poches. De l'autre côté, en cette Semaine de prévention du suicide, on nous dit que les personnes qui sont en détresse doivent aller chercher l'aide dont elles ont besoin le plus rapidement possible. De quelle aide parle-t-on alors? Médicament ou pas médicament? Embêtant.

Actuellement, le problème réside dans le fait que le discours sur la surmédicalisation est séduisant et fondé. Après tout, c'est vrai que les pharmaceutiques font beaucoup d'argent avec les médicaments qu'elles nous vendent! Mais il y a plus. Le fait qu'une simple pilule puisse nous guérir d'une époque moderne hyperactive qui va à cent mille à l'heure nous répugne. Le «traitement par les pilules» heurte quelque chose de fondamentalement ancré en nous: notre capacité à nous soigner sans solution facile, sans passe-droit. Cela occasionne un effet pervers: les personnes malades ne se soignent pas en raison des préjugés qu'elles ont. Un chiffre en dit long: seulement 30% des gens faisant une dépression vont chercher l'aide dont ils ont besoin.

Nous avons tous, moi compris, un préjugé défavorable à l'égard des médicaments qui soignent les maladies mentales. Or, si nous voulons sauver la vie de ceux qui songent à se l'enlever, il faut nous défaire à tout prix de ce préjugé. La vie de centaines de québécois — ils sont mille à s'enlever la vie annuellement — ainsi que de leurs familles est en jeu. En bref, il faut que les malades acceptent de se soigner, et cela implique bien souvent — pas tout le temps — d'avoir recours aux médicaments.



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Nous avons tous un préjugé défavorable à l'égard des médicaments qui soignent les maladies mentales. Or, si nous voulons sauver la vie de ceux qui songent à se l'enlever, il faut nous défaire à tout prix de ce préjugé.

Ces médicaments rendent les malades fonctionnels, ils les remettent sur pied. D'ailleurs, les psychiatres et les infirmiers œuvrant dans le domaine le disent, la médication constitue la pierre angulaire du traitement de la maladie.

Revaloriser la profession de psychiatre

Parallèlement, la psychiatrie, en raison de ses zones grises insaisissables, de ses concepts obscurs et, oui, du manque de maturité de la science sur laquelle elle s'appuie, porte beaucoup de préjugés, lesquels jouent contre elle. En résultat une dévalorisation de la profession,

qui, à son tour, pourrait expliquer qu'un nombre insuffisant de psychiatres sortent de nos universités pour répondre aux besoins criants. Les listes d'attente pour voir un psychiatre sont interminables. C'est révoltant, compte tenu du fait que les gens qui en ont besoin sont la plupart du temps en situation d'urgence. Disons-le et répétons-le, les psychiatres ne sont pas des charlatans ou des chamans, ce sont des médecins qui guérissent des maladies! Ce sont des gens qui sauvent des vies. Si l'on commence à voir les choses autrement, peut-être pourrions-nous nous attaquer correctement au mal du siècle.

Trudeau, potiche de l'individualisme radical

À écouter ses discours dans *God Save Justin Trudeau*, on dirait qu'il fait partie d'une communauté ésotérique pour la paix dans le monde

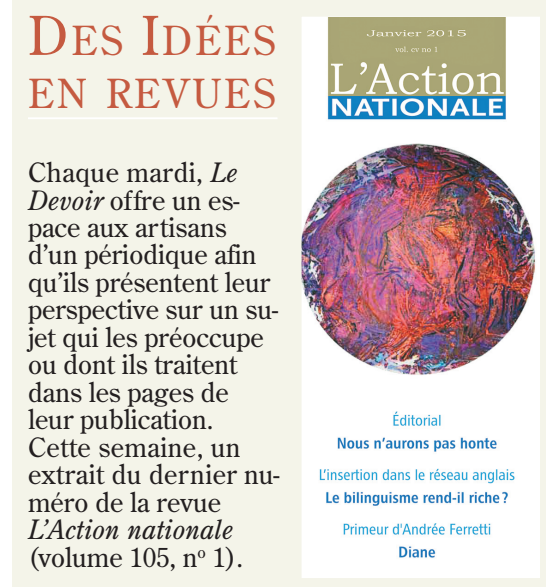
ÉMILIE GÉLINAS

Candidate à la maîtrise en sociologie, UQAM

Le 18 novembre 2014, au cinéma Excentris, se tenait la première du film documentaire *God Save Justin Trudeau*, réalisé par Guylaine Maroist et Eric Ruel, dans le cadre des Rencontres internationales du documentaire de Montréal. Dans ce film maintenant disponible en DVD, on présente le combat de boxe qui eut lieu le 31 mars 2012 entre Justin Trudeau, à l'époque simple député libéral de Papineau, et Patrick Brazeau, alors sénateur pour le Parti conservateur. Une dualité qui perdure depuis plus d'un siècle et demi dans l'arène politique canadienne allait être présentée directement dans un ring de boxe, là où les idées politiques laissent place à des créatures qui manifestent fondamentalement le besoin d'exalter leurs ego. Le documentaire présente les deux pugilistes dans leur entraînement trois mois avant le combat, ainsi que la couverture médiatique qui en est faite par les médias canadiens et québécois, jusqu'au grand soir. Au-delà de ce combat, on déplore silencieusement, par le travail de l'image, les calamités de la politique spectacle contemporaine. [...]

Ce film nous fait comprendre les rouages de la politique spectacle dont Trudeau est en quelque sorte la marionnette de l'heure. Selon lui, la stratégie ultime de la victoire se résume ainsi: «C'est pas juste une question de si on va gagner le combat ou non. C'est une question de comment on va pouvoir gagner le combat.» Pour Trudeau, le «comment» ne prend malheureusement qu'une forme très limitée: gagner le combat se fait par la détermination et la volonté intérieure. Si Justin gagne, c'est parce qu'il a confiance en lui, car il connaît ses propres capacités. Il est performant, car il a de la volonté et il le sait. La plus grande qualité d'un politicien, selon lui, est d'avoir une très bonne connaissance de soi, et non du monde dans lequel il est. Et surtout, il se dit chanceux. Mais la chance ne voudrait rien dire «si on n'est pas digne des chances aléatoires qu'on reçoit de l'univers» et... il a toujours compris cela.

Trudeau dit avoir une conscience politique. Il veut un meilleur pays pour tous, juste et équitable. Il aime son pays, le Canada. Ah ça,



nous savons qu'il l'aime. Il nous dit qu'il doit reprendre la bonne direction, à l'opposé des plans des conservateurs. Et il est prêt à tout pour cela. Mais prêt à faire quoi? Quelle est la direction que doit prendre le Canada selon Trudeau? Il nous répond que nous devons garder le Canada que nous avons collectivement bâti. Qu'il est contre la division, contre le cynisme! C'est un gentil garçon! Sa compagne, Sophie Grégoire, est bien d'accord et pour cela l'encourage. Elle est derrière lui. Elle l'admire. Elle aussi veut une société juste et équitable, puisque «la force humaine, c'est se voir sous la plus belle lumière». Elle est fière du courage de son mari, car c'est de cette façon qu'il réussit. Mais derrière ce beau discours qui frôle la vertu narcissique, la question pourtant fondamentale de la façon de faire une société juste et équitable prend une dimension assez funeste. À écouter le discours de Trudeau, sans regarder les images du documentaire, nous pourrions croire qu'il fait partie d'une communauté ésotérique et spirituelle de paix dans le monde.

Les motifs de Trudeau pour s'engager dans ce combat de boxe étaient fort simples. Il se sent souvent sous-estimé et pris à la légère. Il combat parce qu'il a envie de montrer qu'il est,

c'est-à-dire un homme qui porte dans son cœur force et détermination. La cause est importante, oui, mais n'est pas le motif principal. C'est plutôt parce qu'il est fondamentalement bon et qu'il doit le prouver. [...]

Le spectacle qu'offre Trudeau est la politique qu'il propose. Il fait de la politique comme il fait de la boxe: il doit se donner en spectacle au lieu de promouvoir des idées politiques par le dialogue. Pourtant, la politique n'est pas seulement affaire de force et de courage, elle nécessite une réflexion solide sur ce qu'est exactement une société juste, et Trudeau doit expliquer comment il se servira du pouvoir politique. Une scène importante du documentaire présente un regroupement pour le député dans Papineau, où il est acclamé et apprécié par un milieu manifestement anglophone et multiculturel. On le traite en héros, en vedette même, on veut des photos avec le beau Justin Trudeau. Il est acclamé, croule sous les applaudissements, et personne ne se rend compte qu'il n'y a aucune raison d'applaudir, après une allocution bien misérable. [...]

Ce long métrage met mal à l'aise. En plus de poser un regard nécessaire sur Justin Trudeau pour les prochaines élections qui se tiendront en 2015, Maroist et Ruel abordent de front une des problématiques majeures de la politique contemporaine de plus en plus dépourvue d'idées politiques et d'abord rivée, comme la télé-réalité, aux personnages et à leurs personnalités. Trudeau est la potiche de l'ère de l'individualisme radical, où les préoccupations émancipatrices ne peuvent se formuler autrement que dans les paramètres du «soi». Il n'est certes pas seul, les médias sont les maîtres d'orchestre de ce grand jeu et les électeurs tombent directement dans le panneau. Ils se laissent émoouvoir, comme ils le feraient devant un film ou une pièce de théâtre. À l'écoute du film, nous aurions même envie de lui offrir sympathie et compassion. Mais au fur et à mesure que l'on côtoie le personnage, nous nous apercevons que c'est impossible, qu'il n'y a rien à quoi se rattacher, aucune idée à laquelle s'identifier.

Des commentaires ou des suggestions pour Des Idées en revues? Écrivez à arobitaile@ledevoir.com

Pommes francophones et oranges anglophones

GRAHAM FRASER

Commissaire aux langues officielles

Réplique à «La famille éclatée», de Michel David, Le Devoir, 27 janvier.

J'ai lu avec intérêt la chronique de M. David. Bien que j'aie apprécié son évocation de mon expérience à titre de journaliste et d'auteur au Québec, permettez-moi d'offrir certaines précisions.

Tout d'abord, je suis ravi qu'il ait soulevé la question de l'accès à l'école française au Yukon, cause actuellement devant la Cour suprême. Je suis intervenu pour appuyer la communauté francophone, comme je l'ai fait dans la cause de la Commission scolaire francophone de la Colombie-Britannique contre le gouvernement de cette province. Les commissaires aux langues officielles successifs sont intervenus dans des causes ayant contribué à l'existence des écoles françaises d'aujourd'hui, gérées par des commissions scolaires françaises, dans l'ensemble des provinces et des territoires. Ma prédécesseure, Dyane Adam, est également intervenue dans la cause Montfort pour préserver le seul hôpital d'enseignement de langue française à l'ouest du Québec, qui est maintenant la plaque tournante d'un réseau de santé francophone.



Graham Fraser

J'ai été un peu surpris du débat qu'a créé ma suggestion d'établir un organisme gouvernemental ayant la responsabilité de surveiller et d'évaluer les besoins de la communauté de langue anglaise du Québec. Il s'agit là d'une observation que je fais depuis plusieurs années et dont on a discuté publiquement après la publication d'une entrevue dans *Le Devoir* en 2012. Je n'ai pas changé d'avis depuis.

M. David affirme que je compare des pommes et des oranges. Bien entendu, si on compare les services disponibles pour un anglophone à Montréal à ceux qui sont disponibles pour un francophone à Regina, il est évident que la comparaison ne tient pas. On compte 600 000 anglophones à Montréal. La communauté a construit et maintenu un nombre considérable d'institutions importantes.

Cependant, l'anglophone qui quitte l'île de Montréal voit sa situation changer. Dans mes fonctions de commissaire aux langues officielles, j'ai visité des communautés anglophones en Gaspésie, en Basse-Côte-Nord, au Bas-Saint-Laurent, à Québec, dans les Cantons de l'Est, dans les Laurentides et en Outaouais. J'ai bien sûr visité aussi des communautés francophones dans toutes les provinces et tous les territoires.

D'un point de vue plus fondamental, j'entends depuis quelques jours que rien ne doit être fait pour améliorer la communication entre le gouvernement du Québec et les communautés de langue anglaise, sous prétexte que ces dernières ne sont pas autant en difficulté que les communautés francophones ailleurs au pays. J'ai du mal à accepter cet argument. Laissons de côté la question de comparaison; comme dit le proverbe, toute comparaison est odieuse. Faisons des constats.

Les 300 000 anglophones à l'extérieur de Montréal, dispersés dans l'ensemble du Québec, font face à de grands défis qui sont, comme en témoigne la chronique de M. David, peu compris par la majorité francophone. Pourtant, comme l'a démontré l'Institut national de santé publique du Québec dans une étude publiée en 2012 sur la situation socio-économique des anglophones, à très peu d'exceptions, c'est une population de personnes vieillissantes avec un taux de chômage et une incidence de pauvreté plus élevés. Les aînés anglophones en région ayant un besoin grandissant de services y ont de moins en moins accès.

Les écoles anglophones éprouvent une difficulté particulière: dans certaines régions, 50% de leurs étudiants sont issus de familles exogames et parlent français à la maison. De plus, près de 20% des «ayants droit» — ceux qui, en vertu de la Charte de la langue française, ont le droit de fréquenter l'école anglaise — étudient dans des écoles françaises parce que leurs parents veulent qu'ils soient capables de travailler en français au Québec.

M. David donne l'impression que j'aurais dû comprendre la nature particulière et privilégiée de la communauté anglophone après avoir passé une décennie au Québec. Il oublie que j'ai vécu sept ans à Québec, comme membre de la communauté anglophone, encore aujourd'hui une communauté très minoritaire. Cette expérience m'a sensibilisé davantage à la vie en milieu minoritaire. Je comprends particulièrement les joies et les défis des membres d'une petite communauté en proie à des difficultés qui sont parfois incomprises par la majorité.

ACTUALITÉS

La libération de Mohamed Fahmy serait imminente

Avant son expulsion de l'Égypte, le journaliste d'Al-Jazeera a dû renoncer à sa citoyenne égyptienne

Ottawa — Au lendemain de la libération du journaliste australien Peter Grete, le Canada a indiqué lundi que la fin du calvaire de son collègue égypto-canadien Mohamed Fahmy était « imminente », plus d'un an après leur arrestation au Caire.

Le ministre canadien des Affaires étrangères, John Baird, a confié à la chaîne CBC que la remise en liberté de M. Fahmy n'était plus qu'une question d'heures, des propos confirmés à l'AFP par son porte-parole Adam Hodge.

Ce développement intervient après des négociations ces derniers jours menées par des diplomates canadiens avec des responsables égyptiens en faveur de la libération de M. Fahmy.

Comme pour Peter Grete sorti de prison dimanche, Mohamed Fahmy, 40 ans, devrait être expulsé d'Égypte dès sa libération.

Autre signe d'une libération prochaine, le journaliste a renoncé à sa citoyenneté égyptienne, une condition *sine qua non* à sa libération selon ce qu'a affirmé à La Presse canadienne sa fiancée Marwa Omara. Les observateurs s'attendaient en effet à ce qu'il renonce à sa nationalité égyptienne, ce qui permettrait l'application d'une loi égyptienne promulguée en novembre autorisant sur décret présidentiel l'expulsion des étrangers condamnés à des peines de prison ou en instance de jugement.

Directeur du bureau du Caire d'Al-Jazeera, Mohamed Fahmy avait été arrêté en décembre 2013 avec son collègue Peter Grete et l'Égyptien Baher Mohamed, tous deux également reporters de la chaîne qatarie.

Au moment de ces arrestations, l'Égypte et le Qatar étaient à couteaux tirés après la destitu-

tion et l'arrestation par l'armée égyptienne du président islamiste Mohamed Morsi.

Al-Jazeera, qui avait largement couvert les manifestations des partisans de M. Morsi, a été accusée de « soutenir » les Frères musulmans, cibles d'une sanglante répression et décrétés « organisation terroriste » en décembre 2013 par le gouvernement de transition issu de l'armée.

Les trois hommes avaient été condamnés en juin 2014, MM. Grete et Fahmy à sept ans de prison et M. Mohamed à dix ans de détention. Leur arrestation et leur condamnation avaient suscité un tollé international.

Selon Marwa Omara, la décision de son fiancé de renoncer à sa nationalité égyptienne a été une décision très difficile. « Il est un fier Égyptien qui vient d'une famille de militaires. On lui a dit que la nationalité était une affaire

de cœur et qu'il pourrait retourner en Égypte en tant que touriste », dit-elle.

La mère du journaliste, Wafa Abdel Hamid Bassiouni, a écrit une lettre ouverte au président égyptien au cours du week-end dans laquelle elle défend « l'innocence » de son fils,

Le sort du troisième homme du groupe, l'Égyptien Baher Mohamed, demeure incertain.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

Lire aussi : Le général brutal. Un éditorial de Serge Truffaut. Page A 8

Lire aussi : Question d'image ! La libération de journalistes étrangers est un poids en moins pour Sissi. Page B 7

ESPIONS

SUITE DE LA PAGE 1

communiqués de presse du FLQ. En 1972 et 1973, elle est entrée par effraction dans les locaux de l'Agence de presse libre du Québec, du Mouvement pour la défense des prisonniers politiques du Québec et de la Coopérative des déménagements du 1^{er} mai pour y dérober des caisses de documents. La GRC a mis le feu à la grange Petit Québec libre pour y empêcher la tenue d'une rencontre entre des souverainistes et des membres des Black Panthers américains. Et elle a volé la liste de membres du PQ.

Retour au passé

C'est à la suite de cette commission d'enquête, en 1984, que la fonction de collecte de renseignement est retirée des mains de la GRC et confiée à une nouvelle entité, le SCRS, soumise à un mandat législatif clair. M. Whitaker insiste : la GRC, dans le cadre d'enquêtes policières spécifiques, a toujours conservé le pouvoir de faire échouer des opérations. Ses agents infiltrés font fréquemment dévier des livraisons de drogue ou rater des attentats terroristes en fournissant de faux explosifs (comme dans le cas de la cellule terroriste dite « Toronto 18 »). La grande différence, c'est que le SCRS n'a pas, lui, le mandat de mener des enquêtes et d'arrêter des gens, souligne M. Whitaker. Il se demande alors pourquoi il a besoin de ce pouvoir de « perturber ».

« Il n'y a aucune raison pour que, si au cours de sa cueillette de renseignements, le SCRS découvre un attentat en voie de planification ou de réalisation, il n'en informe pas immédiatement

la GRC. » La GRC pourrait alors perturber elle-même le cours des événements si nécessaire.

M. Whitaker en arrive donc à la conclusion que ce pouvoir sera utilisé dans un cadre beaucoup plus large et général de collecte de renseignements. Et c'est cela qui lui fait craindre un retour au passé. « À l'époque, on a dit que les felquistes et les séparatistes violents se cachaient peut-être au Parti québécois et qu'on ne pourrait pas le savoir si on ne surveillait pas le PQ. Ce fut la justification pour voler sa liste de membres. [...] Le SCRS aura le pouvoir de perturber le terrorisme. Mais comment sait-on qui il visera ? Toute la communauté musulmane au motif que des personnes intentionnées peuvent s'y cacher ? »

Cette crainte est partagée par Craig Forcece, professeur de droit à l'Université d'Ottawa spécialisé dans les questions de terrorisme. Il y a une différence majeure entre de la perturbation policière et de la perturbation faite par des agents de renseignement, note-t-il, ne serait-ce qu'à cause du secret qui entoure ces derniers.

« Étendre ces dispositions du Code criminel à un service de renseignement [...] dont la conduite n'est jamais, ou du moins pas facilement, soumise au regard des tribunaux est beaucoup plus préoccupant » dit-il. Car au moins, dans le cas de la police, « ses enquêtes aboutissent généralement à des accusations publiques débattues devant des tribunaux ouverts où les accusés peuvent contester sa conduite. » Ce fut le cas lors du procès « Toronto 18 », où les agents infiltrés de la GRC ont dû se défendre d'avoir « provoqué » les jeunes.

Notons que les activités de perturbation devront au préalable obtenir l'aval d'un juge et feront après coup l'objet d'un rapport public.

Le Devoir

Elizabeth May s'inquiète pour les groupes écologistes

La chef du Parti vert s'inquiète du fait que le projet de loi, tel qu'il est rédigé, permettra la surveillance et l'infiltration par le SCRS de groupes environnementaux qui s'opposent à la construction de pipelines. Le ministre de la Sécurité publique, Steven Blaney, a choisi de ne pas dissiper ses craintes.

Le projet de loi C-51 stipule que le SCRS peut perturber clandestinement (avec mandat d'un juge) les activités d'un groupe si celui-ci menace la sécurité du Canada. Cette menace est définie longuement et inclut le fait d'« entraver le fonctionnement d'infrastructures essentielles ». Il est précisé que « sont exclues les activités licites de défense d'une cause, de protestations, de manifestation d'un désaccord ».

M^{me} May se demande donc si les groupes qui font de la désobéissance civile (donc illicite) comme cela s'est vu en Colombie-Britannique seront visés.

« Le ministre nous dira-t-il si cela s'applique à la désobéissance civile non violente, telle que celle contre les pipelines ? », a-t-elle demandé à la Chambre des communes. Le ministre de la Sécurité publique, Steven Blaney, n'a pas apaisé les craintes de M^{me} May. « Le terrorisme est un acte criminel », s'est-il borné à dire. Il ne l'a pas davantage fait lorsque les journalistes lui ont posé de nouveau la question dans les corridors du Parlement.



MICHEL EULER ASSOCIATED PRESS

C'est à l'Élysée que le président français, François Hollande, a accueilli Denis Coderre.

CODERRE

SUITE DE LA PAGE 1

plus que cordial, François Hollande est venu accueillir son hôte au bas des marches et l'a accompagné à l'extérieur. Des attentions auxquelles tous les chefs d'État n'ont pas nécessairement droit.

Après les attentats de *Charlie Hebdo*, « il était important pour nous de venir directement dire toute notre amitié et notre solidarité », a affirmé Denis Coderre tout en rappelant que, après les attentats, Montréal a été « la ville la plus mobilisée hors de France ». Le maire n'a pas voulu commenter l'absence à Paris du premier ministre québécois, Philippe Couillard, lors de la manifestation monstre du 11 janvier et dans les semaines qui ont suivi alors qu'il était pourtant en mission à Londres, à Bruxelles et à Davos. « Je ne pense pas qu'il faut mesurer le niveau de solidarité de M. Couillard, a-t-il dit. [...] Mais je pense qu'il faut envoyer un message très clair au peuple français que tous les Québécois [...] ont démontré leur solidarité. »

Proximité Montréal-Paris

Denis Coderre a aussi demandé à François Hollande de nommer un commissaire français responsable du 375^e anniversaire de Montréal, qui sera célébré en 2017. C'est ce que la France avait fait à l'occasion du 400^e anniversaire de Québec.

Dans la foulée, le maire de Montréal a justifié sa décision de ne pas accorder de permis d'ouvrir un centre communautaire musulman à l'imam Hamza Chaoui, qu'il désigne comme « un fomenteur de tensions sociales » et « un agent de radicalisation ». Il ne s'agit pas, dit-il, d'« une question de liberté d'expression ni de liberté de culte », mais « d'ordre public ».

Evoquant les moyens qui pourraient permettre aux villes de mieux combattre le terrorisme, Denis Coderre a mentionné que cela pouvait impliquer la création, « comme à New York, d'un groupe antiterroriste ». Mais, précise-t-il, « ce n'est pas une question d'avoir plus de pouvoirs ».

En fin de journée, Denis Coderre a rencontré la mairesse de Paris, Anne Hidalgo, qui a remercié son homologue de « la belle solidarité que Montréal a exprimée ». Selon elle, la façon dont Montréal et Paris envisagent la question de l'intégration « montre une grande proximité ».

Mardi, Denis Coderre rencontrera les représentants de la société Bolloré, afin de parler de l'implantation à Montréal d'un service de voitures électriques en libre-service. Bolloré est le constructeur des 2900 Autolib' que l'on trouve partout en libre-service dans la capitale française. Une partie des batteries de ces voitures est d'ailleurs fabriquée à Boucherville. Selon Denis Coderre, « Bolloré peut être intéressant », mais le maire refuse de dire s'il veut implanter à Montréal le même service qu'à Paris ou une formule différente.

Ce matin, Denis Coderre devait aller déposer une gerbe de fleurs devant l'Hyper Cacher de Vincennes, où ont été assassinés quatre juifs. Il sera accompagné du vice-président du Conseil représentatif des institutions juives de France, Yonathan Arfi. À l'Élysée, Denis Coderre était accompagné de l'ambassadeur du Canada en France, Lawrence Cannon, et de la commissaire aux relations internationales de la Ville de Montréal, Dominique Poirier.

Le Devoir

Le Devoir

CAISSE

SUITE DE LA PAGE 1

non-recevoir, exprimant sa répugnance à traiter avec un gouvernement séparatiste ainsi que sa préoccupation à l'égard de la corruption que la commission Charbonneau, qui battait son plein, débusquait.

Cette rencontre au sommet, sollicitée par Pauline Marois, s'est avérée houleuse. Stephen Harper a réitéré que l'instauration d'un péage sur le nouveau pont Champlain était inévitable. De son côté, le gouvernement Marois a proposé de créer un bureau de projet conjoint, une proposition qu'Ottawa a rejetée par la suite. « Ce qu'il est important de rappeler, c'est qu'il s'agit d'un pont de compétence fédérale », avait déclaré le ministre fédéral des Infrastructures et des Collectivités, Denis Lebel, au sortir de la rencontre.

Au cabinet de Stephen Harper, on n'a pas voulu commenter la teneur de cette rencontre. « Je ne suis pas en mesure de commenter sur le contenu de rencontres qui sont privées », indique dans un courriel l'attaché de presse du premier ministre canadien, Carl Vallée.

Le processus de sélection du consortium « suit son cours normal », a-t-on souligné au cabinet de Denis Lebel, qui a décliné la demande d'entrevue du *Devoir*. « Il s'agit d'un processus mené par des fonctionnaires indépendants, sans ingérence politique », écrit dans un courriel son attaché de presse, Vincent Rabault.

En février 2012, le président de la Caisse, Michael Sabia exprimait le vif intérêt de l'institution pour la construction du pont Champlain. « J'aimerais par-dessus tout participer à l'un des consortiums qui soumissionnent à la reconstruction du pont Champlain. Ça serait un beau projet non seulement pour nos investisseurs, mais ça serait une contribution inestimable à l'économie du Québec en général », avait-il déclaré en conférence de presse.

Depuis 1999, la CDPQ a investi, en tant qu'actionnaire de consortiums, 10 milliards dans des projets d'infrastructures d'une valeur de 90 milliards, dont cinq projets de transport, notamment le train léger de Vancouver et l'autoroute 407 à péage dans la région de Toronto. En outre, en vertu de l'entente intervenue avec le gouvernement du Québec en janvier, la Caisse procédera à des analyses afin d'exploiter le SLR (système léger sur rail) du pont Champlain et le



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre fédéral des Infrastructures et des Collectivités, Denis Lebel

train de l'ouest de l'île de Montréal, deux infrastructures qui ne relèvent pas d'Ottawa.

La CDPQ n'a pas renoncé à investir dans le nouveau pont fédéral; ce ne sera toutefois pas comme actionnaire, mais à titre de détenteur d'obligations, une fois le projet bien lancé. « L'idée de ne pas être parmi les soumissionnaires aujourd'hui n'enlève rien à l'intérêt de la Caisse dans le projet », a affirmé le porte-parole de la Caisse, Jean-Benoît Houde.

Or, comme actionnaire de consortiums en infrastructures, l'institution a dégagé un rendement de 17% ces dernières années alors qu'elle peut s'attendre à réaliser un rendement de l'ordre de 3% ou 4% avec des obligations du futur pont Champlain. « Évidemment, tu fais ton argent quand tu es actionnaire. Quand tu prends les risques des dépassements de coûts et [de la projection] de l'achalandage, c'est là où est le levier », a expliqué au *Devoir* Michel Nadeau, un ancien vice-président de la Caisse, maintenant directeur général de l'Institut sur la gouvernance.

Trois consortiums invités

Le gouvernement fédéral a invité trois consortiums à lui présenter leurs propositions, soit le Groupe Signature sur le Saint-Laurent, dirigé par SNC-Lavalin, Saint-Laurent Alliance, mené par la filiale torontoise de la société américaine Kiewit, et, enfin, le Partenariat Nouveau pont Saint-Laurent, réuni par la société espagnole OHL et dans

lequel figure Dessau. SNC-Lavalin et Dessau sont deux firmes d'ingénieurs sur lesquelles ont pesé de lourds soupçons.

À Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), on signale que tous les membres des consortiums doivent respecter le « cadre d'intégrité » du ministère, c'est-à-dire que ces entreprises, tout comme les membres actifs de leur conseil d'administration ou ceux de leurs affiliés, ne doivent pas avoir été condamnées, ou encore avoir reconnu leur culpabilité, relativement à une série d'infractions comme la fraude, la collusion, la corruption et le trucage d'offres au cours des dix dernières années. Toutes les entreprises et leur conseil d'administration « ont été trouvés libres de toute condamnation » à cet égard, a confirmé TPSGC.

Cependant, un consortium deviendrait automatiquement inadmissible si l'une de ses entreprises ou si l'un des membres de son conseil d'administration « plaideait ou était reconnu coupable d'une de ces infractions, et ce, même dans l'éventualité où une absolution conditionnelle ou inconditionnelle serait accordée », a-t-on précisé.

Les consortiums doivent remettre leurs propositions techniques au plus tard le 11 février prochain et leurs propositions financières au plus tard le 1^{er} avril. Le gouvernement fédéral annoncera son choix à la fin avril.

Le Devoir

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com